



3
DÉCLARATION DU
RESPONSABLE DU
RAPPORT FINANCIER

3
RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS
D'AUCHAN HOLDING

9
ÉTAT DE LA SITUATION
FINANCIÈRE
CONSOLIDÉE

10
COMPTE DE RÉSULTAT
CONSOLIDÉ

11
ÉTAT DE RÉSULTAT
GLOBAL CONSOLIDÉ

12
TABLEAU CONSOLIDÉ
DES FLUX DE
TRÉSORERIE NETTE

13
VARIATION DES
CAPITAUX PROPRES
CONSOLIDÉS

14
ANNEXE
AUX COMPTES
CONSOLIDÉS

66
RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

RAPPORT FINANCIER 2015



Auchan Holding

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Fait à Croix, le 7 mars 2016.

Wilhelm Hubner

Président du Directoire d'Auchan Holding SA

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING

RELATIF À L'EXERCICE 2015 (MDS€ = MILLIARDS
D'EUROS, M€ = MILLIONS D'EUROS)

Un rapport de gestion de la société Auchan Holding SA est également établi.

PRÉAMBULE

Les informations financières comparatives mentionnées dans ce rapport de gestion ont été établies à partir des états financiers retraités des incidences de IFRIC 21. Les incidences de IFRIC 21, interprétation entrée en application le 1^{er} janvier 2015, sont détaillées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2015.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Modification de la forme juridique

Le 2 décembre 2015, l'Assemblée générale de Groupe Auchan SA a approuvé le changement de dénomination sociale de la société devenue Auchan Holding SA. La forme juridique de la société a également été modifiée passant de société anonyme à Conseil d'administration à société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

Depuis cette date, le périmètre de consolidation est organisé en 3 activités principales :

- Auchan Retail regroupe les activités de distribution alimentaire.

Cette activité comprend l'exploitation des Hypermarchés et des Supermarchés du périmètre de consolidation. Cette activité inclut également les activités de E-commerce (Auchandirect et Auchan.fr, principalement) et d'exploitation de drives (Chronodrive et AuchanDrive) ;

- Immochan comprend l'exploitation de l'immobilier commercial ;
- l'activité bancaire correspond au groupe Oney Banque Accord.

Les activités de distribution d'Alinéa et de Little Extra sont indépendantes de ces 3 périmètres.

Partenariat

Partenariat avec Système U

Le 13 février 2015, Auchan Holding a annoncé son entrée en négociations exclusives avec Système U en vue d'approfondir leur partenariat à l'achat signé en septembre 2014. Ce projet d'alliance a été présenté aux partenaires sociaux des deux entreprises et requiert l'approbation des autorités de la concurrence compétentes attendue en 2016.

Cessions d'actifs

Cession d'actifs commerciaux en France

Le 20 juillet 2015, Immochan a cédé un portefeuille de 22 actifs immobiliers, galeries et PAC localisés en France. Ces actifs totalisent près de 80 000 m² et réunissent près de 245 locataires. Cette cession a permis de générer une plus-value nette de frais et d'impôts de 40 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding.

Cession de la société Grosbill

En date du 31 août 2015, Auchan Holding a cédé la société Grosbill SA à la société allemande Mutares. Cette opération a généré une moins-value nette de frais et d'impôts de 20 M€.

Cession de 8 magasins polonais

Le 31 août 2015, dans le respect des conditions imposées par les autorités polonaises de la concurrence,

- 8 magasins exploités par Auchan depuis l'acquisition en Pologne des magasins Real à METRO GROUP ont été cédés à Schiever Polska. La réalisation de cette transaction a généré une charge nette d'impôts de 29 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding ;

- l'opération a été complétée par la cession au groupe Schiever de la participation de 50 % détenue dans Schiever Polska. Cette cession de titres a généré une plus-value de cession nette d'impôts, de 6 M€.

Cession du centre commercial d'Alegro Setúbal (Portugal)

Le 22 décembre 2015, Soficole, filiale d'Immochan a cédé 50 % des titres de la société Alegro Setúbal. Cette société détient la propriété du centre commercial Alegro Setúbal d'une superficie de 27 830 m² situé à Lisbonne au Portugal. Cette cession a permis de dégager une plus-value nette de frais et d'impôts de 2 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding. La quote-part de 50 % restant détenue est mise en équivalence. Immochan continue d'assurer la gestion et la commercialisation de ce site.

Le périmètre de consolidation n'a pas connu d'autres variations significatives au cours de l'exercice.

Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2015, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a régressé de 4 unités. 35 points de vente ont été ouverts tandis que 39 ont été cédés ou fermés (dont 9 points de vente Grosbill cédés) ;

- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté de 24 unités. Cette progression est principalement liée aux ouvertures en Russie (augmentation nette de 33 points de vente en 2015). En Pologne, le nombre de points de vente a quant à lui diminué de 11 unités du fait de la cession de 8 magasins à Schiever, notamment ;

- enfin, en Asie, le parc de magasins a progressé de 41 unités dont 37 en Chine. 3 magasins ont par ailleurs été ouverts au Vietnam et 1 a été acquis à Taïwan.

Le périmètre de consolidation n'a pas connu d'autres variations significatives au cours de l'exercice 2015.

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.1 Activité Auchan Retail

Au 31 décembre 2015, Auchan Retail est présent dans 14 pays, où il exploite 923 Hypermarchés et 903 Supermarchés.

Le parc de magasins consolidés au 31 décembre 2015, hors drives, se répartit ainsi :

| | Hypermarchés | Supermarchés | Notes |
|--------------------|--------------|--------------|--------------------------|
| France | 127 | 254 | - |
| Italie | 48 | 309 | - |
| Espagne | 56 | 124 | - |
| Portugal | 33 | - | - |
| Luxembourg | 1 | - | - |
| Pologne | 76 | 33 | - |
| Hongrie | 19 | - | - |
| Roumanie | 33 | - | - |
| Ukraine | 11 | - | (1) |
| Russie | 91 | 176 | - |
| Sénégal | - | 4 | - |
| Chine continentale | 409 | - | 74 Auchan et 335 RT Mart |
| Vietnam | - | 3 | - |
| Taïwan | 19 | - | - |
| Total | 923 | 903 | - |

(1) Hors les Supermarchés Furshet, mis en équivalence (détention à 10 %).

Les produits des activités ordinaires d'Auchan Retail réalisés en 2015 s'élèvent à 52,7 Mds€ (+1,5 % par rapport à 2014), y compris les cessions de marchandises aux franchisés.

Pour Auchan Retail, l'international représente 66 % du total des produits des activités ordinaires.

Le résultat d'exploitation courant d'Auchan Retail progresse de 13 % à 954 M€.

2.2 Activité Immochan

Au 31 décembre 2015, Immochan et ses filiales gèrent 379 centres commerciaux (galeries marchandes et parcs d'activités commerciales), dont 327 en propriété ou en location et 52 en mandat de gestion, dans 12 pays.

Le produit des activités ordinaires a représenté, en 2015, 633 M€ (-0,3 %) dont 59 % réalisés à l'international.

Le résultat d'exploitation courant de l'activité Immochan est en régression de 5,9 % à 197 M€.

2.3 Activité de crédit à la clientèle (Oney Banque Accord)

Au 31 décembre 2015, Oney Banque Accord est présente dans 11 pays (France, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale et Malte). Oney Banque Accord totalise 8,1 millions de clients à fin 2015.

Dans les comptes consolidés de Oney Banque Accord (format bancaire IFRS), le produit net bancaire progresse de 1,0 % à 387 M€. Le coût du risque s'élève à 67 M€. Le résultat net progresse de 36,9 % à 70 M€.

2.4 Autres activités

Le produit des activités ordinaires réalisé par les 26 magasins Alinéa et 19 Little Extra s'établit à 430 M€, en régression de 1,8 %.

2.5 Commentaires sur les comptes de l'exercice 2015

Commentaires sur le compte de résultat

Le produit des activités ordinaires du périmètre de consolidation s'élève à 54,2 Mds€, en progression de 1,5 % par rapport à 2014.

À taux de change constants, la progression ressort à 1,2 %.

L'activité d'Auchan Retail représente 97,2 % du produit des activités ordinaires tandis que l'activité des autres métiers représente 2,8 %.

Par zone géographique, le produit des activités ordinaires est réalisé à hauteur de 35 % en France, de 18 % en Europe occidentale hors France (Espagne, Italie, Portugal et Luxembourg) et de 47 % dans le reste du monde (Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale et Taïwan). En 2014, la répartition géographique était respectivement de 37 %, 19 % et 44 %.

La marge commerciale progresse de 4,0 % et s'élève à 12 757 M€ ; le taux de marge est en légère progression (23,5 %, contre 23,0 % en 2014).

Les charges d'exploitation courantes (frais de personnel, charges externes, amortissements/provisions, autres produits et charges d'exploitation) progressent de 3,7 %.

Les charges d'exploitation courantes progressant moins fortement que la marge commerciale, le résultat d'exploitation courant progresse de 5,5 % à 1 181 M€. L'EBITDA, c'est-à-dire le résultat d'exploitation courant hors autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions⁽¹⁾, augmente de 2,7 % à 2 683 M€, contre 2 613 M€ en 2014.

Après prise en compte des « Autres produits et charges opérationnels », le résultat d'exploitation diminue de 73 M€.

Les événements non récurrents comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » comprennent :

| | |
|--|---------|
| • en 2015 : | |
| – dépréciation d'actifs immobilisés | (59) |
| – plus-values (nettes de moins-value et frais de cession) relatives à la cession d'actifs immobiliers en France, en Espagne, au Portugal et en Pologne | + 20 |
| – coûts de restructuration | (54) |
| – autres produits exceptionnels | + 20 |
| Total : | (73) |
| • en 2014 : | |
| – profit de réestimation lié à la consolidation en intégration globale des entités chinoises à partir du 1 ^{er} janvier 2014 : | + 1 009 |
| – dépréciation d'actifs immobilisés (dont 771 M€ en Italie, 86 M€ en Hongrie et 67 M€ à Taïwan) : | (1 066) |
| – plus-values relatives à la cession d'actifs immobiliers en France, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Russie | + 132 |
| – coûts de restructuration | (12) |
| Total : | + 63 |

Le coût de l'endettement financier net est en baisse et s'élève à 42 M€ (contre 75 M€ en 2014). Les autres produits et charges financiers sont en baisse de 82 M€, suite notamment à la plus-value de cession de 52 M€ de la participation (mise en équivalence) détenue dans la société Fiordaliso en 2014.

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 1 005 M€ (contre 1 128 M€ en 2014), en diminution de 10,9 %.

Le taux effectif d'impôt baisse de 0,6 point à 27,7 % en 2015, contre 28,2 % en 2014.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de (9) M€ ((10) M€ en 2014).

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 718 M€.

Le résultat net – part du groupe – s'établit à 518 M€.

Quant à la capacité d'autofinancement, elle progresse de 1,7 % à 2 216 M€ (2 178 M€ en 2014).

Commentaires sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2015

À l'actif

Les investissements courants hors regroupements d'entreprises (acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'immeubles de placement) s'élèvent à 1 877 M€. Le volume des investissements courants a diminué de 8,4 % par rapport à 2014.

Les investissements se répartissent pour 22 % en France (26 % en 2014), 17 % dans les autres pays d'Europe occidentale (12 % en 2014) et 61 % en Europe centrale et de l'Est et en Asie (62 % en 2014).

Au passif

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2015 à 12 547 M€, contre 11 624 M€ au 31 décembre 2014 (+ 923 M€).

Les capitaux propres – part du groupe – s'élèvent à 9 699 M€, en augmentation de 687 M€. Les principales variations sont (en millions d'euros) :

| | |
|---|-------|
| • résultat 2015 | 518 |
| • titres autodétenus | (127) |
| • distribution de dividendes | (66) |
| • écarts de conversion (essentiellement sur les filiales russes et chinoises) | (35) |
| • variation de la dette liée aux options de vente de titres accordées | 405 |

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 2 848 M€, contre 2 612 M€ au 31 décembre 2014.

La dette financière nette, telle que définie dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'établit à 1 743 M€ au 31 décembre 2015, contre 1 833 M€ au 31 décembre 2014. Elle ressort à 13,9 % des capitaux propres, contre 15,8 % au 31 décembre 2014, et représente 0,8 année de capacité d'autofinancement et 0,7 année d'EBITDA.

(1) Hors dotations et reprises de provisions et dépréciations, à l'exception des dotations et reprises sur dépréciation de stocks.

3. ÉVÉNEMENTS POSTCLÔTURE

Le 26 février 2016, Immochan a annoncé avoir conclu un partenariat avec le groupe chinois Dalian Wanda pour le développement avec d'autres partenaires du projet EuropaCity, futur pôle de loisirs, culture, commerce et divertissement situé en Île-de-France.

4. PERSPECTIVES

Wilhelm Hubner, Président du Directoire d'Auchan Holding, a déclaré :

« 2015 a été une année charnière au rythme particulièrement soutenu. Pour mieux servir nos clients, nous avons profondément transformé l'organisation du groupe, désormais constitué de 3 entreprises autonomes : Auchan Retail, Immochan et Oney Banque Accord. Sur chacun de ces métiers nous sommes plus concentrés, en capacité d'être encore plus innovants et entrepreneurs.

Nous progressons de manière très significative en Europe de l'Est et en Asie, même si, fin 2015, la situation restait encore un peu difficile pour Auchan Retail en France et en Italie. Partout, les équipes sont totalement mobilisées sur l'efficacité opérationnelle, en magasin comme en e-commerce, sur le développement de nos marques et sur l'interconnexion de nos canaux dans chacun de nos pays.

Pour 2016, ce que nous voulons tous et partout, c'est être irrécupérables sur notre discount, notre offre, nos formats, nos centres commerciaux, nos parcours d'achat, que nous voulons attractifs, dynamiques et différenciants.

Avec des résultats 2015 globalement au rendez-vous de nos prévisions et des fondamentaux solides, la nouvelle organisation va nous permettre de passer à la vitesse supérieure. »

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Auchan Holding et ses filiales sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Ils ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et ses filiales ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Se reporter à la note 10.4 de l'annexe pour de plus amples détails sur la gestion des risques financiers, présentée en synthèse ci-dessous.

5.1 Risques de crédit

Activité opérationnelle

Auchan Holding et ses filiales travaillent uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Concernant les placements, la politique d'Auchan Holding et de ses filiales est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et durées, décidées par le Comité Finance, selon une grille de notation.

Les créances clients et autres créances hors activité de crédit ne présentent pas de risques significatifs.

Activité spécifique de Oney Banque Accord et ses filiales : activité de crédit et gestion du risque client

Le coût du risque 2015 est en baisse significative par rapport à celui de 2014. Malgré un contexte économique toujours pesant, la production crédit reste de qualité constante et maîtrisée dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Russie.

Ces résultats confortent Oney Banque Accord dans son objectif de réduction des expositions au risque de crédit en ajustant régulièrement ses systèmes de décisions.

5.2 Risque de liquidité

La politique de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin en bas de cycle saisonnier et offrir une marge de sécurité.

Auchan Holding et ses filiales adoptent une politique de refinancement visant à diversifier les sources de refinancement (émission obligataire, emprunts bancaires, etc.) et les contreparties permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements.

Dans le cadre de cette diversification des sources de refinancement, Oney Banque Accord a mis en place en septembre 2009 un programme de titrisation autodétenue permettant l'accès au refinancement REPO de la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, Auchan Holding et ses filiales disposent de lignes de refinancement confirmées auprès d'établissements bancaires pour garantir son refinancement en cas de crise de liquidité.

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagements et de défauts habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (negative pledge), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (Material Adverse Change).

Le programme Euro Medium Term Note (EMTN) d'Auchan Holding SA et de Banque Accord SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (negative Pledge) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédits confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2015) ainsi que les placements obligataires privés aux États-Unis comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios dont le ratio suivant : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2015, les ratios sont respectés.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

Oney Banque Accord doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club Deal (ligne syndiquée confirmée de 500 M€) et de certaines lignes confirmées (305 M€). Le ratio est défini comme tel : encours de crédit totaux > dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de

la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisses, banques centrales et CCP –, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité (Bâle III), sauf pour la BNP, où il est défini comme : encours de crédit totaux > dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre, diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisses, banques centrales et CCP – et les créances sur les établissements de crédit. Au 31 décembre 2015, ce ratio est respecté.

5.3 Risque de taux

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'Auchan Holding et ses filiales à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Hors l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les opérations de macrocouvertures, comptabilisées en trading, visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux sur un horizon court terme. Elles se composent soit de swaps où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps.

Pour l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où Oney Banque Accord est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats financiers futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans au maximum. Les opérations de taux ou devises (composées de caps et de cross currency swaps), comptabilisées en trading, visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux.

5.4 Risque de change

L'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2015 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble et le leu.

Les couvertures de change comptabilisées en couverture de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devise mais non encore réglés.

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps de change et d'achats/

ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellés en devises.

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devise effectués aux filiales à l'étranger.

Au 31 décembre 2015, aucun instrument dérivé n'est qualifié d'investissement net.

5.5 Autres risques

Auchan Holding et ses filiales ne réalisent pas d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux.

6. POLITIQUE RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE)

6.1 Informations préalables

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, article 225, Auchan Holding a pour obligation, sur l'ensemble de son périmètre, de communiquer des informations qualitatives et/ou quantitatives, certifiées par un organisme tiers externe, accrédité.

Les conclusions certifiées de l'exercice 2014 n'ont « pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère ». Deux observations ont été formulées quant à l'exclusion des activités Supermarchés et Drive du calcul du taux de valorisation des déchets. Par ailleurs, les précisions apportées au protocole de reporting RH ont induit des changements méthodologiques qui affectent la comparabilité des données sociales 2014 avec celles des exercices précédents.

En 2015, une nouvelle solution de reporting progiciel a été déployée pour remonter l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives de l'exercice et en assurer une meilleure traçabilité. Au sein même de cet outil, des contrôles à la saisie ont été définis afin de renforcer la fiabilité des données consolidées.

6.2 Informations sociales

Les entreprises affiliées au périmètre d'Auchan Holding ont pour ambition de rester différentes par la diversité de leurs collaborateurs, l'attention et l'écoute portées à chacun d'entre eux, tout en encourageant leur responsabilisation et leur initiative.

Auchan Retail, Immochan et Oney Banque Accord développent leurs relations avec les écoles et universités des pays où elles sont implantées. En 2015, 8 500 stagiaires et 4 350 alternants ont ainsi eu la possibilité de bénéficier d'une expérience professionnalisante, précieuse pour leur parcours d'apprentissage. En Russie, dans toutes les régions où Auchan Retail est implanté, des écoles propres à l'enseigne forment aux métiers de la poissonnerie, de traiteur, de la boucherie et de gestion des fruits et légumes. Au cours de l'année, Auchan Retail Hongrie a également mis en place un cursus d'apprentissage aux métiers de bouche et de la vente.

La réussite de l'entreprise ne peut s'envisager sans la richesse, l'initiative individuelle et la capacité d'innovation de chaque collaborateur. La mise en place, dès 2011, d'un programme global d'innovation participative, « Créative Attitude », s'est donc faite dans cette logique. À ce jour, parmi les 4 000 idées proposées

par des salariés de tous niveaux, plus de 200 sont en cours de prototypage, de test ou de déploiement, avec à chaque fois pour objectif d'apporter une valeur ajoutée nouvelle pour le commerce, l'efficacité opérationnelle, le développement ou les politiques RSE.

6.3 Informations environnementales

En dépit des politiques et actions menées depuis 2008 par chaque entité en vue de la réduction de ses consommations énergétiques, et donc de ses émissions d'équivalent CO₂, les résultats obtenus ne permettaient pas de contenir la facture énergétique. Après une expérimentation pilote sur plusieurs sites espagnols de différents formats, avec le cabinet de conseil spécialisé Schneider Electric, le bien-fondé du schéma de rupture ambitieux et la capacité à définir des objectifs et à les tenir ont été validés. L'ensemble des pays d'implantation d'Auchan Retail se sont donc engagés dans une démarche identique, avec l'ambition de baisser de 20 % les consommations électriques d'ici à fin 2018. 230 millions d'euros d'investissements ont d'ores et déjà été alloués au projet pour les 3 années à venir.

6.4 Informations sociétales

Depuis 2013, Auchan Retail s'est engagé, de manière volontaire, sur un plan global de lutte contre la sous-traitance opaque, pro-

longeant et renforçant la démarche de contrôle mise en place depuis 20 ans. Les conclusions de l'audit interne mené début 2016 soulignent que « la démarche est sous maîtrise durable dans les bureaux d'achat qui ont développé une réelle expertise avec le soutien de l'équipe Sourcing-Qualité de la Direction produits corporate ». Conformément au dernier des 8 engagements du plan, les conclusions de ces audits sont communiquées, en toute transparence, au sein du volet RSE du rapport de gestion d'Auchan Holding.

Pour aller au-delà des démarches entreprises pour améliorer les conditions de travail des ouvrières et ouvriers textiles et bazar des pays les moins avancés, la fondation Weave Our Future⁽¹⁾ a été créée en avril 2014 par Auchan Holding. Sous l'égide de la Fondation de France, elle a pour objectif de susciter ou accompagner des initiatives sociales, de santé ou encore éducatives, engagées au bénéfice de ces ouvrières et ouvriers et de leur famille. En 2015, 4 comités d'engagement se sont tenus. La recherche de partenaires de confiance et la difficile appréhension des réalités locales ont impliqué rigueur et modestie quant aux ambitions affichées, avec néanmoins déjà 2 projets soutenus au cours de l'année et 3 autres très importants en cours d'étude ou de bouclage.

(1) *Tissons notre avenir.*

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

| Actifs (en M€) | Notes | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ |
|---|-------|---------------|---------------------|
| Goodwill | 6.1 | 3 647 | 3 630 |
| Autres immobilisations incorporelles | 6.2 | 1 092 | 1 018 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 12 239 | 11 992 |
| Immeubles de placement | 6.4 | 4 209 | 4 161 |
| Participations dans les sociétés mises en équivalence | 7 | 189 | 208 |
| Crédits à la clientèle – activité de crédit | 11.1 | 1 100 | 1 147 |
| Autres actifs financiers non courants | 10.5 | 513 | 509 |
| Dérivés actifs non courants | 10.4 | 266 | 320 |
| Actifs d'impôts différés | 12.1 | 254 | 209 |
| Actifs non courants | | 23 510 | 23 194 |
| Stocks | 3.5 | 4 851 | 4 511 |
| Crédits à la clientèle – activité de crédit | 11.1 | 1 573 | 1 513 |
| Créances clients | 10.5 | 485 | 442 |
| Créances d'impôt exigible | 12.1 | 56 | 120 |
| Autres créances courantes | 10.5 | 2 294 | 2 346 |
| Dérivés actifs courants | 10.4 | 185 | 387 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 10.1 | 2 671 | 2 673 |
| Actifs courants | | 12 115 | 11 992 |
| Total des actifs | | 35 625 | 35 186 |

| Capitaux propres et passifs (en M€) | Notes | 2015 | 2014 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Capital social | 8.1.3 | 633 | 633 |
| Primes liées au capital | | 1 914 | 1 914 |
| Réserves et résultats – part du groupe | 8.1.6 | 7 152 | 6 465 |
| Capitaux propres – part du groupe | | 9 699 | 9 012 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | 8.1.7 | 2 848 | 2 612 |
| Total capitaux propres | | 12 547 | 11 624 |
| Provisions | 9.1 | 343 | 296 |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 10.6 | 4 101 | 4 600 |
| Dettes finançant l'activité de crédit | 11.2 | 1 027 | 1 079 |
| Dérivés passifs non courants | 10.4 | 8 | 12 |
| Autres dettes non courantes | 10.6 | 1 438 | 1 794 |
| Passifs d'impôts différés | 12.1 | 797 | 856 |
| Passifs non courants | | 7 714 | 8 637 |
| Provisions | 9.1 | 229 | 273 |
| Emprunts et dettes financières courantes | 10.6 | 734 | 582 |
| Dettes finançant l'activité de crédit | 11.2 | 1 222 | 1 267 |
| Dérivés passifs courants | 10.4 | 28 | 39 |
| Dettes fournisseurs | 10.6 | 8 890 | 8 557 |
| Dettes d'impôt exigible | 12.1 | 108 | 106 |
| Autres dettes courantes | 10.6 | 4 153 | 4 101 |
| Passifs courants | | 15 364 | 14 925 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 35 625 | 35 186 |

(1) Données financières retraitées des incidences de IFRIC 21 (cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'année 2015).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en M€) | Notes | 2015 | 2014 ⁽²⁾ |
|---|------------|---------------|---------------------|
| Produits des activités ordinaires | 3.1 | 54 232 | 53 454 |
| Coût des ventes | 3.1 | (41 475) | (41 168) |
| Marge commerciale | | 12 757 | 12 286 |
| Charges de personnel | 5.1 | (6 119) | (5 842) |
| Charges externes | | (3 851) | (3 756) |
| Amortissements, provisions et dépréciations | 3.3 | (1 631) | (1 577) |
| Autres produits d'exploitation | 3.3 | 26 | 11 |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| Résultat d'exploitation courant | | 1 181 | 1 120 |
| Autres produits et charges opérationnels | 3.4 | (73) | 63 |
| Résultat d'exploitation | | 1 109 | 1 183 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 59 | 49 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (101) | (124) |
| Coût de l'endettement financier net | 10.2 | (42) | (75) |
| Autres produits financiers | 10.3 | 27 | 60 |
| Autres charges financières | 10.3 | (89) | (40) |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | | 1 005 | 1 128 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 7 | (9) | (10) |
| Charge d'impôt | 12.2 | (278) | (318) |
| Résultat net des activités poursuivies | | 718 | 800 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | | |
| Résultat net | | 718 | 800 |
| – dont résultat net – part du groupe | | 518 | 587 |
| – dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle | | 200 | 213 |
| Résultat net par action des activités poursuivies, part du groupe (en €) | | | |
| – de base | 8.2 | 16,87 | 18,97 |
| – dilué | 8.2 | 16,86 | 18,95 |
| EBITDA⁽¹⁾ | 3.2 | 2 683 | 2 613 |

(1) Résultat d'exploitation courant moins les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes).

(2) Données financières retraitées des incidences de IFRIC 21 (cf. Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'année 2015).

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| (en M€) | 2015 | | | 2014 | | |
|---|-----------|------------|------------|--------------|-------------|--------------|
| | Brut | Impôt | Net | Brut | Impôt | Net |
| Résultat net de l'exercice | | | 718 | | | 800 |
| Réévaluations du passif net au titre des prestations définies | 20 | (6) | 14 | (52) | 16 | (36) |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat | 20 | (6) | 14 | (52) | 16 | (36) |
| Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger | 86 | - | 86 | (148) | - | (148) |
| Variation de la juste valeur | | | | | | |
| - des actifs financiers disponibles à la vente | 13 | - | 13 | - | - | - |
| - des instruments de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger | - | - | - | - | - | - |
| - des couvertures de flux de trésorerie et de change | (33) | 8 | (25) | 87 | (22) | 65 |
| Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées | - | - | - | (1) | - | (1) |
| Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat | 66 | 8 | 74 | (62) | (22) | (84) |
| Total des autres éléments du résultat global | 86 | 2 | 88 | (114) | (6) | (120) |
| Résultat global de l'exercice | | | 806 | | | 680 |
| Dont : | | | | | | |
| - part du groupe | - | - | 485 | - | - | 234 |
| - attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle | - | - | 321 | - | - | 446 |

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

| (en M€) | Notes | 2015 | 2014 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle) | | 718 | 801 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | 9 | 10 |
| Dividendes reçus (titres non consolidés) | | (1) | (1) |
| Coût de l'endettement financier net | | 42 | 75 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | | 278 | 317 |
| Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant) | | 1 629 | 2 573 |
| Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie | | (1) | 1 |
| Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie | | - | - |
| Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt, et badwill ⁽¹⁾ | | (13) | (1 172) |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 2 661 | 2 604 |
| Impôt versé | | (404) | (351) |
| Intérêts financiers versés | | (179) | (213) |
| Autres éléments financiers | | 138 | 138 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 2 216 | 2 178 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 13 | 81 | 169 |
| Variation des postes relatifs à l'activité de crédit | 13 | (111) | (16) |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 2 186 | 2 331 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement | | (2 054) | (2 034) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement ⁽²⁾ | | 232 | 540 |
| Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence | | (7) | (2) |
| Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence | | 36 | 88 |
| Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise ⁽³⁾ | | (10) | 386 |
| Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée | | (19) | - |
| Dividendes reçus (titres non consolidés) | | 7 | 1 |
| Variation des prêts et avances consentis | 13 | (11) | (38) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | (1 826) | (1 059) |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital | 13 | - | - |
| Rachats et reventes d'actions propres | | (129) | (64) |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice | 13 | (198) | (374) |
| Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle ⁽⁴⁾ | 13 | (3) | 16 |
| Variation de la dette financière nette ⁽⁵⁾ | 13 | (67) | (499) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | (397) | (921) |
| Incidence des variations de cours des devises ⁽⁶⁾ | | 58 | 277 |
| Variation de la trésorerie nette | | 21 | 628 |
| Trésorerie nette d'ouverture | 13 | 2 399 | 1 771 |
| Trésorerie nette de clôture | 13 | 2 420 | 2 399 |
| Variation de la trésorerie nette | | 21 | 628 |

(1) Dont, en 2014, (1 009) M€ de plus-value liée à la consolidation en intégration globale de Sun Art et ses filiales à partir du 1^{er} janvier 2014 (cf. note 3.4).

(2) Dont, en 2014, cessions, nettes d'impôt, d'actifs immobiliers en Italie, France, Espagne et Portugal pour respectivement 187 M€, 82 M€, 137 M€ et 63 M€.

(3) Dont, en 2014, trésorerie acquise du fait de l'intégration globale des entités chinoises au 1^{er} janvier 2014 pour 375 M€.

(4) Dont variation des engagements de rachat de titres auprès des actionnaires minoritaires.

(5) Dont (98) M€ en 2014 liés au remboursement de la dette des sociétés Real acquises.

(6) Dont, en 2015, incidence de la variation du yuan chinois pour 49 M€, du rouble russe pour 10 M€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

| (en M€) | Capital social | Primes liées au capital ⁽¹⁾ | Titres auto-détenus ⁽²⁾ | Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾ | Capitaux propres | | | |
|---|----------------|--|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------|-------------------------------------|---------------|
| | | | | | Réserves et résultats consolidés | Part du groupe | Intérêts ne donnant pas le contrôle | Total |
| Au 1^{er} janvier 2014⁽⁵⁾ | 633 | 1 914 | (201) | (170) | 7 536 | 9 712 | 567 | 10 279 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | 587 | 587 | 213 | 800 |
| Total des autres éléments du résultat global | - | - | - | (353) | - | (353) | 233 | (120) |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | (353) | 587 | 234 | 446 | 680 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | 9 | 9 | 30 | 39 |
| Titres autodétenus | - | - | (97) | - | - | (97) | - | (97) |
| Distributions de dividendes | - | - | - | - | (199) | (199) | (175) | (374) |
| Variations de périmètre et autres mouvements ⁽⁴⁾ | - | - | - | - | (659) | (659) | 1 732 | 1 073 |
| Autres | - | - | - | - | 12 | 12 | 12 | 24 |
| Au 31 décembre 2014 | 633 | 1 914 | (298) | (523) | 7 286 | 9 012 | 2 612 | 11 624 |
| Au 1^{er} janvier 2015 | 633 | 1 914 | (298) | (523) | 7 286 | 9 012 | 2 612 | 11 624 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | 518 | 518 | 200 | 718 |
| Total des autres éléments du résultat global | - | - | - | (33) | - | (33) | 121 | 88 |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | (33) | 518 | 485 | 321 | 806 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres autodétenus | - | - | (127) | - | - | (127) | - | (127) |
| Distributions de dividendes | - | - | - | - | (66) | (66) | (132) | (198) |
| Variations de périmètre ⁽⁶⁾ | - | - | - | - | 399 | 399 | 47 | 446 |
| Autres | - | - | - | - | (4) | (4) | - | (4) |
| Au 31 décembre 2015 | 633 | 1 914 | (425) | (556) | 8 133 | 9 699 | 2 848 | 12 547 |

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) Cf. note 8.1.4.

(3) Cf. note 8.1.6.

(4) Impact de l'intégration globale des entités chinoises au 1^{er} janvier 2014.

(5) Données financières retraitées des incidences de l'IFRIC 21 (cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2015).

(6) Pour l'essentiel, impact de la variation des dettes liées aux options de vente de titres accordées aux actionnaires minoritaires d'entreprises contrôlées, hors effets de change.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS – M€)

| | | | | | |
|---------------|---|-----------|----------------|--|-----------|
| NOTE 1 | DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS | 15 | NOTE 7 | PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | 38 |
| 1.1 | Description synthétique du périmètre de consolidation | | 7.1 | Détail des participations dans les sociétés mises en équivalence (en M€) | |
| 1.2 | Faits marquants de l'année 2015 et principales variations de périmètre | | 7.2 | Principales données financières des sociétés mises en équivalence (à 100 % et en M€) | |
| 1.3 | Événements postclôture | | | | |
| NOTE 2 | PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 16 | NOTE 8 | CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION | 39 |
| 2.1 | Base de préparation des états financiers | | 8.1 | Capitaux propres | |
| 2.2 | Principaux changements de la période | | 8.2 | Résultats par action | |
| 2.3 | Principales variations de périmètre | | NOTE 9 | PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS | 41 |
| 2.4 | Transactions avec les parties liées | | 9.1 | Provisions | |
| 2.5 | Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation | | 9.2 | Passifs éventuels | |
| NOTE 3 | DONNÉES OPÉRATIONNELLES | 20 | NOTE 10 | FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS HORS ACTIVITÉ DE CRÉDIT | 43 |
| 3.1 | Produits des activités ordinaires/marge commerciale | | 10.1 | Dettes financières nettes (hors financement de l'activité de crédit) | |
| 3.2 | EBITDA | | 10.2 | Coût de l'endettement financier net | |
| 3.3 | Résultat d'exploitation courant | | 10.3 | Autres produits et charges financiers | |
| 3.4 | Autres produits et charges opérationnels | | 10.4 | Gestion des risques financiers et instruments dérivés | |
| 3.5 | Stocks | | 10.5 | Actifs financiers | |
| NOTE 4 | SECTEURS OPÉRATIONNELS | 21 | 10.6 | Passifs financiers | |
| 4.1 | Informations sectorielles par secteur d'activité | | 10.7 | Engagements liés au financement | |
| 4.2 | Informations sectorielles par zone géographique | | NOTE 11 | L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT | 55 |
| 4.3 | Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels | | 11.1 | Crédits à la clientèle | |
| NOTE 5 | CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL | 23 | 11.2 | Dettes finançant l'activité de crédit | |
| 5.1 | Charges de personnel | | 11.3 | Gestion des risques financiers et instruments dérivés | |
| 5.2 | Avantages au personnel | | 11.4 | Engagements hors bilan liés à l'activité de crédit | |
| 5.3 | Paiements basés sur des actions | | NOTE 12 | IMPÔTS | 61 |
| NOTE 6 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | 28 | 12.1 | Actifs et passifs d'impôts | |
| 6.1 | Goodwill | | 12.2 | Charge d'impôts | |
| 6.2 | Autres immobilisations incorporelles | | NOTE 13 | DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE | 64 |
| 6.3 | Immobilisations corporelles | | NOTE 14 | LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | 64 |
| 6.4 | Immeubles de placement | | | | |
| 6.5 | Location | | | | |
| 6.6 | Pertes de valeur sur actifs immobilisés | | | | |
| 6.7 | Engagements hors bilan liés aux immobilisations incorporelles et corporelles | | | | |

NOTE 1

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS**1.1 Description synthétique du périmètre de consolidation**

Auchan Holding SA (précédemment dénommée Groupe Auchan SA jusqu'au 2 décembre 2015), holding de tête du périmètre de consolidation, est une société domiciliée en France, 40, avenue de Flandre – 59170 à Croix.

1^{er} groupe de distribution alimentaire dans le monde, Auchan Holding et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est présent dans 14 pays et emploie 337 737 collaborateurs.

Depuis le 2 décembre 2015, il est organisé en 3 activités principales :

- Auchan Retail regroupe les activités de distribution alimentaire. Cette activité comprend l'exploitation des Hypermarchés (923 magasins consolidés par intégration globale) et des Supermarchés (903 magasins consolidés par intégration globale ; les Supermarchés ukrainiens Furshet, détenus à 10 %, sont mis en équivalence). Cette activité inclut également les activités de E-commerce (Auchandirect et Auchan.fr, principalement) et d'exploitation de drives (Chronodrive et AuchanDrive) ;
- l'exploitation de l'immobilier commercial par Immochan et ses filiales (379 centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales gérés par Immochan) ;
- banque (Oney Banque Accord est spécialisée dans le crédit à la consommation, le courtage en assurance, la monétique et la gestion des cartes de paiement et dispose d'un portefeuille de 8,1 millions de clients).

Les autres activités, gérées indépendamment des 3 activités ci-dessus, comprennent Alinéa et Little Extra.

En 2015, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 54,2 Mds€, dont 65 % à l'international et réalisé à 97 % par Auchan Retail.

1.2 Faits marquants de l'année 2015 et principales variations de périmètre**Modification de la forme juridique**

Le 2 décembre 2015, l'Assemblée générale de Groupe Auchan SA a approuvé le changement de dénomination sociale de la société devenue Auchan Holding SA. La forme juridique de la société a également été modifiée, passant de société anonyme à Conseil d'administration en société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

Partenariat**Partenariat avec Système U**

Le 13 février 2015, Auchan Holding a annoncé son entrée en négociations exclusives avec Système U en vue d'approfondir leur partenariat à l'achat signé en septembre 2014. Ce projet d'alliance a été présenté aux partenaires sociaux des 2 entreprises et requiert l'approbation des autorités de la concurrence compétentes.

Cessions d'actifs**Cession d'actifs commerciaux en France**

Le 20 juillet 2015, Immochan a cédé un portefeuille de 22 actifs immobiliers, galeries et PAC localisés en France. Ces actifs totalisent une superficie de près de 80 000 m² et réunissent près de 245 locataires. Cette cession a permis de générer une plus-value nette de frais et d'impôts de 40 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding.

Cession de la société Grosbill

En date du 31 août 2015, Auchan Holding a cédé la société Grosbill SA à la société allemande Mutares. Cette opération a généré une moins-value nette de frais et d'impôts de 20 M€.

Cession de 8 magasins polonais

Le 31 août 2015, dans le respect des conditions imposées par les autorités polonaises de la concurrence :

- 8 magasins exploités par Auchan depuis l'acquisition en Pologne des magasins Real à METRO GROUP ont été cédés à Schiever Polska. La réalisation de cette transaction a généré une charge de 29 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding ;
- l'opération a été complétée par la cession au groupe Schiever de la participation de 50 % détenue dans Schiever Polska. Cette cession de titres a généré une plus-value de cession de 6 M€.

Cession du centre commercial d'Alegro Setúbal (Portugal)

Le 22 décembre 2015, Soficole, filiale d'Immochan, a cédé 50 % des titres de la société Alegro Setúbal. Cette société détient la propriété du centre commercial Alegro Setúbal d'une superficie de 27 830 m² situé à Lisbonne au Portugal. Cette cession a permis de dégager une plus-value nette de frais et d'impôts de 2 M€ dans les comptes consolidés d'Auchan Holding. La quote-part de 50 % restant détenue est mise en équivalence. Immochan continue d'assurer la gestion et la commercialisation de ce site.

Le périmètre de consolidation n'a pas connu d'autres variations significatives au cours de l'exercice.

Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2015, le nombre de points de vente exploité par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a régressé de 4 unités. 35 points de vente ont été ouverts tandis que 39 ont été cédés ou fermés (dont 9 points de vente Grosbill cédés) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté de 24 unités. Cette progression est principalement liée aux ouvertures en Russie (augmentation nette de 33 points de vente en 2015). En Pologne, le nombre de points de vente a quant à lui diminué de 11 unités du fait de la cession de 8 magasins à Schiever, notamment ;
- enfin, en Asie, le parc de magasins a progressé de 41 unités dont 37 en Chine. 3 magasins ont par ailleurs été ouverts au Vietnam et 1 a été acquis à Taiwan.

Le périmètre de consolidation n'a pas connu d'autres variations significatives au cours de l'exercice 2015.

1.3 Événements postclôture

Le 26 février 2016, Immochan a annoncé avoir conclu un partenariat avec le groupe chinois Dalian Wanda pour le développement avec d'autres partenaires du projet EuropaCity, futur pôle de loisirs, culture, commerce et divertissement situé en Île-de-France.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2016.

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et qui ont une incidence significative sur les comptes consolidés d'Auchan Holding sont détaillés à la note 2.2.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur. Leur effet éventuel sur les comptes consolidés est en cours d'analyse, sauf précision contraire :

- Les amendements à IAS 19 – *Cotisations sociales des salariés*, visent à éviter des difficultés spécifiques liées à l'application d'IAS 19 révisée concernant le traitement comptable des cotisations des salariés ou de tiers dans le cadre des régimes à prestations définies. Ces amendements ont été approuvés par l'UE le 9 janvier 2015 et entreront en application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015.
- La norme IFRS 9 – *Instruments financiers et ses amendements subséquents* est destinée à remplacer la norme IAS 39 – *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. Il s'agit d'un projet en 3 phases :
 - la première phase – *Classification et évaluation*, qui correspond à la norme publiée en 2009 et ses amendements subséquents sur les modalités de transition ;
 - la phase 2 – *Principes de dépréciation*, qui a donné lieu à la publication d'amendements fin 2014 ; et
 - la phase 3 – *Comptabilité de couverture générale*, qui a donné lieu aux amendements des normes IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39

publiés en novembre 2013. Ces amendements constituent une révision complète de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion des risques dans les états financiers.

L'IASB a reporté la date d'application d'IFRS 9 qui était initialement prévue au 1^{er} janvier 2015 et a provisoirement décidé de la fixer au 1^{er} janvier 2018. Le processus d'approbation par l'Union européenne a été mis en veille dans l'attente de l'achèvement de l'ensemble du projet par l'IASB.

- La norme IFRS 15 – *Produits des contrats avec les clients*, remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 – *Contrats de construction* et IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation de la clientèle*. Le chiffre d'affaires sera reconnu afin de traduire le transfert des biens et services aux clients d'une manière qui reflète les paiements que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Initialement envisagée à compter du 1^{er} janvier 2017, l'IASB a décidé de reporter d'un an l'entrée en application d'IFRS 15.

- Le 11 septembre 2014, l'IASB a publié un amendement des normes IFRS 10 – *États financiers consolidés*, et IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, intitulé « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise », dont l'objectif est de réduire les incohérences entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Cet amendement a pour principale conséquence de reconnaître intégralement un résultat de cession (profit ou perte) lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale.

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 sur les contrats de location. Sous réserve de la ratification par l'Union européenne, la nouvelle norme sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec effet rétroactif. La norme IFRS 16, qui concerne principalement les preneurs, supprime la distinction entre location simple et location-financement d'IAS 17 et prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

2.1.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables d'Auchan Holding et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir et des engagements de retraites ;

- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et goodwill ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises ;
- l'évaluation des crédits à la clientèle ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

2.1.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'Auchan Holding sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsqu'Auchan Holding a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Auchan Holding exerce soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part d'Auchan Holding dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part d'Auchan Holding dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'Auchan Holding.

Toutes les transactions et soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

2.1.4 Intégration des comptes de l'activité de crédit

Les comptes des activités de crédit de Oney Banque Accord et de ses filiales, et les comptes de Comfactor Commercio factoring SpA, société captive de factoring en Italie, sont consolidés par intégration globale dans les états financiers consolidés d'Auchan Holding de la manière suivante :

- les postes d'actif et de passif sont affectés selon leur nature

aux rubriques ad hoc du bilan consolidé en distinguant dans une rubrique spécifique à l'actif les crédits à la clientèle et au passif leur financement ;

- au compte de résultat, les produits d'exploitation bancaire figurent en produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation bancaire en coût des ventes et le produit net bancaire en marge commerciale.

2.1.5 Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*, dans ses comptes consolidés Auchan Holding comptabilise les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 selon la méthode de l'acquisition.

En application de cette méthode, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'Auchan Holding dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un goodwill qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par Auchan Holding et ses filiales), soit pour un goodwill complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par Auchan Holding et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistré en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par Auchan Holding est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le goodwill lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de goodwill négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant

d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du goodwill.

2.1.6 Opérations en devises

La monnaie fonctionnelle d'Auchan Holding et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

Le groupe n'ayant pas de filiale exerçant leur activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les goodwill et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.7 Présentation de l'information financière

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Tableau des flux de trésorerie

Pour établir ses comptes consolidés, Auchan Holding utilise la méthode indirecte pour la détermination des flux de trésorerie générés par l'activité.

2.2 Principaux changements de la période

L'interprétation IFRIC 21 – *Droits et taxes*, a été publiée le 20 mai 2013 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette interprétation clarifie le fait qu'aucun droit ou taxe ne doit être comptabilisé avant l'occurrence du fait générateur tel que spécifié par la législation fiscale. Le fait générateur est l'événement qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il résulte des dispositions légales ou réglementaires. IFRIC 21 interdit de constater, au fur et à mesure, une dette relative à une taxe et requiert de la comptabiliser en totalité lors de la survenance du fait générateur de son exigibilité.

Impacts liés à l'application de l'interprétation IFRIC 21 sur les capitaux propres au 31 décembre 2013

L'application de IFRIC 21 a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres consolidés – part du groupe – au 31 décembre 2013 de 51 M€.

Impacts liés à l'application de l'interprétation IFRIC 21 sur l'état de la situation financière consolidée et le compte de résultat consolidé établis au 31 décembre 2014

Les incidences de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sur le bilan consolidé établi au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

| Actifs (en M€) | Publié décembre 2014 | Impacts IFRIC 21 | Retraité décembre 2014 |
|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|
| Actifs non courants | 23 194 | – | 23 194 |
| Actifs courants | 11 992 | – | 11 992 |
| Total des actifs | 35 186 | – | 35 186 |

| Capitaux propres et passifs (en M€) | Publié décembre 2014 | Impacts IFRIC 21 | Retraité décembre 2014 |
|--|-------------------------|---------------------|---------------------------|
| Total capitaux propres | 11 559 | 65 | 11 624 |
| Passifs non courants | 8 597 | 40 | 8 637 |
| Passifs courants | 15 030 | (105) | 14 925 |
| Total des capitaux propres et passifs | 35 186 | – | 35 186 |

Sur le compte de résultat, l'incidence de l'entrée en application de IFRIC 21 est comptabilisée sur la ligne « Charges externes » à hauteur de 22 M€ et sur la ligne « Charge d'impôt » à hauteur de 8 M€.

Les agrégats du compte de résultat impactés par l'entrée en vigueur de IFRIC 21 sont modifiés de la façon suivante :

| Compte de résultat (en M€) | Publié décembre 2014 | Impacts IFRIC 21 | Retraité décembre 2014 |
|---|-------------------------|---------------------|---------------------------|
| Résultat d'exploitation courant | 1 098 | 22 | 1 120 |
| Résultat d'exploitation | 1 161 | 22 | 1 183 |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | 1 105 | 22 | 1 128 |
| Résultat net des activités poursuivies | 787 | 13 | 800 |
| Résultat net | 787 | 13 | 800 |
| – dont résultat net – part du groupe | 574 | 13 | 587 |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 2 591 | 22 | 2 613 |
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 2 156 | 22 | 2 178 |

(1) **EBITDA** : Résultat d'exploitation courant moins les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût de vente, des charges de personnel et autres charges externes).

Impacts liés à l'application de l'interprétation IFRIC 21 sur l'état du résultat global consolidé et sur le tableau consolidé des flux de trésorerie nette établis au 31 décembre 2014

Les impacts sur l'état consolidé du résultat global se limitent aux impacts sur le résultat net de l'exercice.

En outre, ces impacts ne représentant pas des flux d'encaissement ou de décaissement, le flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2014 n'est pas modifié.

L'information financière comparative que nous présentons dans ce rapport est systématiquement retraitée de l'incidence de l'IFRIC 21.

2.3 Principales variations de périmètre

Le périmètre n'a pas connu de variation significative au cours de l'année 2015.

2.4 Transactions avec les parties liées

Auchan Holding a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des coentreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur Auchan Holding

Il n'y a pas de transaction significative avec les actionnaires de référence d'Auchan Holding SA à l'exception du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. note 8.1).

Rémunérations des dirigeants

La charge comptabilisée en 2015 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration d'Auchan Holding SA et des membres du Comité Exécutif puis, à compter du 2 décembre, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) s'élève à 2,4 M€ et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) : 2,1 M€ ;
- paiement en actions : 0,3 M€ ;
- avantages postérieurs à l'emploi : néant.

Coentreprises/entreprises associées

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

2.5 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation d'Auchan Holding et non comptabilisés au bilan.

Au 31 décembre 2015, la Direction financière n'a pas connaissance d'engagements hors bilan susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du périmètre de consolidation d'Auchan Holding.

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 10.7 pour les engagements liés au financement et dans la note 11.4 pour les engagements liés à l'activité de crédit.

Particularités des options d'achat et de vente d'actions

Oney Banque Accord dispose d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de ses filiales. Ils s'élevaient au 31 décembre 2015 à 14 M€ et sont exerçables entre 2016 et 2017. Au 31 décembre 2014, ces engagements s'élevaient à 11 M€.

NOTE 3

DONNÉES OPÉRATIONNELLES

3.1 Produits des activités ordinaires/marge commerciale

Principes comptables

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des marchandises vendues.

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les sites de e-commerce, les revenus locatifs des galeries marchandes et des parcs d'activités commerciales et les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Le « Coût des ventes » intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises, et les charges d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 54 020 | 53 272 |
| Autres produits des activités ordinaires | 212 | 182 |
| Produits des activités ordinaires | 54 232 | 53 454 |
| Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques | 41 785 | 41 083 |
| Variations de stocks (nets de dépréciations) | (310) | 85 |
| Coût des ventes | 41 475 | 41 168 |
| Marge commerciale | 12 757 | 12 286 |

3.2 EBITDA

Principes comptables

Afin d'harmoniser les indicateurs de performance utilisés dans la communication financière, une note spécifique sur l'EBITDA a été ajoutée dans les états financiers.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation courant moins les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes).

Les frais de préouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat d'exploitation courant | 1 181 | 1 120 |
| – autres produits et charges d'exploitation | (26) | (11) |
| – amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾ | 1 527 | 1 504 |
| EBITDA | 2 683 | 2 613 |

(1) Y compris les montants comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes pour (104) M€ en 2015 et (73) M€ en 2014.

3.3 Résultat d'exploitation courant

3.3.1 Autres produits d'exploitation

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Plus-values nettes de cession (dont reprise de dépréciation sur actifs cédés) | 16 | 12 |
| Autres | 10 | (1) |
| Total des autres produits d'exploitation | 26 | 11 |

3.3.2 Amortissements, provisions et dépréciations

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Dotations aux amortissements, nettes de reprises ⁽¹⁾ | 1 548 | 1 495 |
| Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes de reprises de provisions sans objet | 83 | 82 |
| Montant net au compte de résultat | 1 631 | 1 577 |

(1) Dont 57 M€ concernant la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles en 2015 (54 M€ en 2014) (cf. note 6.2).

3.4 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Les opérations non courantes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en « Autres produits et charges opérationnels » conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des normes comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations significatives éventuelles des goodwill, des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|-------------|-----------|
| Profit de réestimation lié à la consolidation en intégration globale de Sun Art et ses filiales à partir du 1 ^{er} janvier 2014 | - | 1 009 |
| Profit lié à la cession d'actifs immobiliers : 2015 : principalement en France plus-value de 65 M€ compensée par des moins-values sur le e-commerce France pour (21) M€ et sur la cession des magasins Real en Pologne pour (29) M€. 2014 : essentiellement en Espagne pour 25 M€, au Portugal pour 33 M€ et en Italie pour 33 M€. | 20 | 132 |
| Dépréciation d'actifs immobilisés : 2015 : principalement en Italie (16 M€), en France (19 M€), en Ukraine (10 M€) et au Portugal (9 M€). 2014 : principalement en Italie (771 M€, dont goodwill pour 674 M€), en Hongrie (86 M€) et à Taiwan (goodwill pour 67 M€). | (59) | (1 066) |
| Coûts de restructuration | (54) | (12) |
| Profits liés aux renégociations de baux (Pologne) | 20 | - |
| Total des autres produits et charges opérationnels | (73) | 63 |

3.5 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de maintenance et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite soit en dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Valeur brute | 4 997 | 4 648 |
| Dépréciation | (146) | (137) |
| Valeur nette | 4 851 | 4 511 |

Évolution de la dépréciation

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Au 1^{er} janvier | (137) | (126) |
| Dotations nettes des reprises | (6) | 8 |
| Variations de périmètre et écarts de conversion | (3) | (18) |
| Au 31 décembre | (146) | (137) |

Aucun stock n'est donné en nantissement de dettes.

NOTE 4

SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le résultat d'exploitation courant.

Les actifs sectoriels comprennent les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les crédits à la clientèle, les stocks, les créances clients et les autres créances courantes.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes finançant l'activité de crédit, des dettes fournisseurs et des autres dettes courantes.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les goodwill et les locations-financements mais hors décalages de trésorerie.

Les informations sectorielles présentées ci-dessous ont été établies selon la nouvelle organisation d'Auchan Holding, annoncée le 2 décembre 2015 et décrite dans la note 1.1 du présent document. La mise en place de cette nouvelle organisation n'a pas d'incidence sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) et les allocations de goodwill.

4.1 Informations sectorielles par secteur d'activité

| Produits et résultats sectoriels (en M€) | Retail | | Immobilier | | Banque | | Autres activités | | Holding et éliminations | | Total | |
|--|---------------|---------------|------------|------------|------------|------------|------------------|------------|-------------------------|----------------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Produits des activités ordinaires externes | 52 731 | 51 937 | 633 | 635 | 438 | 444 | 430 | 438 | 1 | - | 54 232 | 53 454 |
| Produits des activités ordinaires internes | 1 021 | 1 090 | 11 | 12 | 17 | 9 | 1 | - | (1 050) | (1 111) | - | - |
| Produits des activités ordinaires | 53 752 | 53 028 | 644 | 647 | 455 | 453 | 430 | 438 | (1 050) | (1 111) | 54 232 | 53 454 |
| Résultat d'exploitation courant | 954 | 845 | 197 | 210 | 69 | 63 | (17) | (22) | (22) | 24 | 1 181 | 1 120 |
| Autres produits et charges opérationnels | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (73) | 63 |
| Résultat d'exploitation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 109 | 1 183 |
| Coût de l'endettement financier net | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (42) | (75) |
| Autres produits financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 27 | 60 |
| Autres charges financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (89) | (40) |
| Charge d'impôt | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (278) | (318) |
| Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (9) | (10) |
| Résultat net des activités poursuivies | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 718 | 800 |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | | | | | | | | | | | 718 | 800 |
| Actifs sectoriels | 24 729 | 24 041 | 4 032 | 3 995 | 2 640 | 2 627 | 254 | 277 | 23 | 25 | 31 679 | 30 967 |
| Passifs sectoriels | 12 972 | 12 569 | 392 | 394 | 2 396 | 2 506 | 79 | 73 | 25 | 31 | 15 864 | 15 573 |

| Autres informations (en M€) | Retail | | Immobilier | | Banque | | Autres activités | | Holding | | Total | |
|---|--------|-------|------------|-------|--------|------|------------------|------|---------|------|-------|---------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Investissements bruts | 1 528 | 1 625 | 335 | 397 | 7 | 15 | 6 | 9 | 1 | 4 | 1 877 | 2 050 |
| Dotations aux amortissements | 1 297 | 1 244 | 220 | 220 | 8 | 6 | 21 | 24 | 1 | 1 | 1 548 | 1 495 |
| Pertes de valeur, nettes des reprises ⁽¹⁾ | (23) | (918) | (31) | (144) | - | - | - | - | - | - | (53) | (1 062) |
| Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾⁽²⁾ | (113) | (61) | (13) | (10) | (21) | (26) | - | (1) | - | - | (147) | (97) |

(1) () = charges.

(2) Charges significatives : dotations/reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants, des crédits à la clientèle et des provisions pour risques et charges).

4.2 Informations sectorielles par zone géographique

| (en M€) | France | | Europe occidentale hors France | | Reste du monde Europe centrale et de l'Est | | Reste du monde Asie et Afrique | | Éliminations | | Total | |
|--|--------|--------|--------------------------------|--------|--|--------|--------------------------------|--------|--------------|-------|--------|--------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Produits des activités ordinaires | 19 724 | 20 280 | 9 954 | 10 371 | 10 505 | 11 529 | 14 658 | 11 887 | (610) | (613) | 54 232 | 53 454 |
| Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers | 5 636 | 5 786 | 3 804 | 3 902 | 3 754 | 3 709 | 7 994 | 7 404 | - | - | 21 188 | 20 801 |

4.3 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'Auchan Holding et de ses filiales :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Goodwill | 3 647 | 3 630 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 092 | 1 018 |
| Immobilisations corporelles | 12 239 | 11 992 |
| Immeubles de placement | 4 209 | 4 161 |
| Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers | 21 187 | 20 801 |
| Participations dans les sociétés mises en équivalence | 189 | 208 |
| Crédits à la clientèle – activité de crédit – non courants | 1 100 | 1 147 |
| Stocks | 4 851 | 4 511 |
| Crédits à la clientèle – activité de crédit – courants | 1 573 | 1 513 |
| Créances clients | 485 | 442 |
| Autres créances courantes | 2 294 | 2 346 |
| Actifs sectoriels | 31 679 | 30 968 |
| Autres actifs financiers non courants | 513 | 509 |
| Dérivés actifs non courants | 266 | 320 |
| Actifs d'impôts différés | 254 | 209 |
| Créances d'impôt exigible | 56 | 120 |
| Dérivés actifs courants | 185 | 387 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 671 | 2 673 |
| Total des actifs | 35 625 | 35 186 |

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'Auchan Holding et de ses filiales :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Provisions non courantes | 343 | 296 |
| Dettes finançant l'activité de crédit non courantes | 1 027 | 1 079 |
| Provisions courantes | 229 | 273 |
| Dettes finançant l'activité de crédit courantes | 1 222 | 1 267 |
| Dettes fournisseurs | 8 890 | 8 557 |
| Autres dettes courantes | 4 153 | 4 101 |
| Passifs sectoriels | 15 864 | 15 573 |
| Capitaux propres | 12 547 | 11 624 |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 4 101 | 4 600 |
| Dérivés passifs non courants | 8 | 12 |
| Autres dettes non courantes | 1 438 | 1 794 |
| Passifs d'impôts différés | 797 | 856 |
| Emprunts et dettes financières courantes | 734 | 582 |
| Dérivés passifs courants | 28 | 39 |
| Dettes d'impôt exigible | 108 | 106 |
| Total des capitaux propres et passifs | 35 625 | 35 186 |

NOTE 5

CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 Charges de personnel

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe | 5 926 | 5 691 |
| Intéressement et participation | 266 | 232 |
| Crédit d'impôt compétitivité emploi | (88) | (91) |
| Avantages au personnel et paiements en actions ⁽¹⁾ | 15 | 10 |
| Montant net au compte de résultat | 6 119 | 5 842 |

(1) Dont charge comptabilisée en 2015 au titre des régimes à prestations définies (14 M€) et dotation nette de reprise au titre des paiements en actions (1 M€) (charge de respectivement 9 M€ et 1 M€ en 2014).

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 337 737 salariés en 2015, contre 330 680 en 2014.

5.2 Avantages au personnel

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages au personnel*, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recensent et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, Auchan Holding et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élevaient à 447 M€ en 2015 (434 M€ en 2014).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'Auchan Holding et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime, est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages

économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour Auchan Holding et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, Auchan Holding les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, Auchan Holding détermine la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

Les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC) et les indemnités de rupture légale en Italie (TFR).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée A- avec perspective stable. AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance, et d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les engagements des sociétés du périmètre de consolidation en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrières légales, dites « TFR » (Trattamento di Fine Rapporto). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par les filiales d'Auchan Holding en Italie ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élevaient à 189 M€ au 31 décembre 2015 (contre 205 M€ au 31 décembre 2014), dont 10 M€ au titre des autres avantages à long terme et 179 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

| Hypothèses actuarielles | 2015 | | 2014 | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| | France | Italie | France | Italie |
| Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier | 2,00 % | 2,00 % | 3,50 % | 3,50 % |
| Taux d'actualisation au 31 décembre | 2,50 % | 2,50 % | 2,00 % | 2,00 % |
| Taux d'augmentation attendu des salaires | 2,00 % | 2,00 % | 2,00 % | 2,00 % |

En France et en Italie, le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de durée équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France et en Italie, l'hypothèse retenue fin 2015 est une augmentation de l'inflation de 2 %.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du périmètre de consolidation d'Auchan Holding.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 6 % en France et de 4 % en Italie (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

| Variation (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|------------|------------|
| Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier | 370 | 315 |
| Coût financier | 7 | 11 |
| Coût des services rendus | 15 | 11 |
| Coût des services passés | - | - |
| Réductions liquidations | - | (3) |
| Prestations payées | (23) | (16) |
| Écarts actuariels | (16) | 53 |
| Écarts de conversion | - | - |
| Variation de périmètre | - | (1) |
| Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre | 353 | 370 |
| - dont engagements financés | 248 | 250 |

L'estimation des cotisations qui seront payées au titre de 2016 s'élève à 20 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|------------|------------|
| Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier | 175 | 175 |
| Rendements attendus des actifs | 3 | 6 |
| Cotisations payées | - | 1 |
| Prestations payées | (8) | (8) |
| Écarts actuariels | 4 | 1 |
| Juste valeur des actifs au 31 décembre | 174 | 175 |

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

| | 2015 | 2014 |
|------------------------|------|------|
| Actif général en euros | 54 % | 50 % |
| Fonds Club 3 | 44 % | 42 % |
| Actions | 2 % | 8 % |

L'actif en euros est investi essentiellement en obligations d'État ou d'émetteurs de qualité (81,5 %), en actions de grandes valeurs internationales (12,1 %) ainsi qu'en immobilier de bureaux (6,4 %).

Le Fonds Club 3 est investi pour 70 % au minimum dans l'actif en euros et pour 30 % au maximum dans une poche diversifiée apportant une plus grande exposition aux actifs de croissance.

Le portefeuille actions est investi intégralement en OPCVM multistratégies.

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, Auchan Holding et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros (actif général et Fonds Club 3 composé d'actions et d'obligations) avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et de capital pour le Fonds Club 3, et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2015 ont été fixés respectivement à 3,55 % pour l'actif en euros, 4,29 % pour le Fonds Club 3 et 10,96 % pour les actions. Le taux plancher brut attendu pour l'actif en euros est de 0,75 % au titre de l'année 2016.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

| (en M€) | 2015 | | | 2014 | | |
|------------------------------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| | Total | Dont France | Dont Italie | Total | Dont France | Dont Italie |
| Valeur actualisée des obligations | 353 | 243 | 102 | 370 | 245 | 118 |
| Juste valeur des actifs | (174) | (168) | - | (175) | (169) | - |
| Déficit/(excédent) | 179 | 75 | 102 | 195 | 76 | 118 |
| Passif net reconnu au bilan | 179 | 75 | 102 | 195 | 76 | 118 |

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Provision au bilan au 1^{er} janvier | 195 | 140 |
| Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global | (20) | 52 |
| – dont écarts actuariels sur les passifs du régime | (16) | 53 |
| – dont écarts actuariels sur les actifs du régime | (4) | (1) |
| Charges nettes | 19 | 13 |
| Cotisations payées | - | - |
| Prestations payées | (15) | (8) |
| Variation de périmètre | - | (2) |
| Provision au bilan au 31 décembre | 179 | 195 |

Le montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2015 à (46) M€ net d'impôt, contre (60) M€ au 31 décembre 2014.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|-----------|-----------|
| Coût des services rendus | 15 | 11 |
| Coût financier net | 4 | 5 |
| Coût des services passés | - | - |
| Réductions, liquidations | - | (3) |
| Charges comptabilisées | 19 | 13 |
| – dont charges de personnel | 15 | 8 |
| – dont autres produits et charges financiers | 4 | 5 |

5.3 Paiements basés sur des actions

Principes comptables

En contrepartie des services rendus, la société Auchan Holding SA a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achat d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions*, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Plans d'attribution d'intéressement long terme

Auchan Holding a mis en place 2 types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;

- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle Black & Scholes (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

5.3.1 Plans d'options d'achat d'actions attribués par Auchan Holding SA ⁽¹⁾

Évolution du nombre d'options et du prix d'exercice moyen pondéré sur les périodes 2015 et 2014

| | 2015 | | 2014 | |
|---|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|
| | Prix d'exercice moyen pondéré (en €) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (en €) | Nombre d'options |
| Options en début d'exercice | 389,41 | 58 337 | 379,93 | 93 169 |
| Correction du nombre d'options ⁽²⁾ | - | - | - | 1 774 |
| Options émises durant l'exercice | 417,23 | 8 329 | 435,94 | 3 441 |
| Options exercées durant l'exercice | 379,56 | 38 505 | 356,45 | 37 292 |
| Options annulées ou perdues | 379,56 | 845 | 399,79 | 2 755 |
| Options échues | - | - | - | - |
| Options en fin d'exercice | 409,21 | 27 316 | 389,41 | 58 337 |
| - fourchette de prix | 391,03/435,94 | - | 379,56/435,94 | - |
| - durée de vie contractuelle moyenne pondérée | 36 mois | - | 18 mois | - |
| Options exerçables en fin d'exercice | - | - | - | - |

(1) Les plans attribués par les filiales ISMS et Oney Banque Accord sont peu significatifs à l'échelle du périmètre de consolidation.

(2) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Paramètres de calcul au 31 décembre 2015 de la juste valeur des différents plans existants

| | Plan attribué au cours de l'année | | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| | 2015 | 2014 | 2013-A | 2013-B | 2012-A | 2012-B |
| Juste valeur des options | 17,03 | 7,60 | 20,02 | 14,72 | 31,25 | 27,15 |
| Prix de l'action (valeur 2015) | 417,23 | 417,23 | 417,23 | 417,23 | 417,23 | 417,23 |
| Prix d'exercice | 417,23 | 435,94 | 421,45 | 421,45 | 400,50 | 400,50 |
| Volatilité attendue | 4,39 % | 4,39 % | 4,39 % | 4,39 % | 4,39 % | 4,39 % |
| Durée de vie résiduelle de l'option | 44 mois | 32 mois | 68 mois | 20 mois | 54 mois | 8 mois |
| Dividendes attendus | 0,010 % | 0,010 % | 0,010 % | 0,010 % | 0,010 % | 0,010 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,030 % | (0,090 %) | 0,300 % | (0,190 %) | 0,180 % | (0,190 %) |
| Type de modèle | binomial | binomial | binomial | binomial | binomial | binomial |

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité historique issue du rendement du titre sur 8 années.

5.3.2 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font, en majeure partie, via des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Plans d'intéressement

| Nom Plan | Condition | Plan | Date mise en place | Sous-jacent | Date d'attribution | Durée |
|--------------------|-------------------------|-----------|--------------------|---|--------------------|---------|
| ILT ⁽¹⁾ | Présence | 2012/2016 | 31.10.2012 | Valeur de l'action Auchan Holding, principalement | 30.04.2016 | 42 mois |
| ILT | Présence | 2013/2017 | 01.07.2013 | Valeur de l'action Auchan Holding, principalement | 30.06.2017 | 48 mois |
| ILT | Présence | 2014/2018 | 01.05.2014 | Valeur de l'action Auchan Holding, principalement | 30.04.2018 | 48 mois |
| RCV ⁽²⁾ | Présence | 2015/2019 | 01.10.2015 | Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants | 30.04.2019 | 43 mois |
| ILT | Présence et performance | 2012/2016 | 30.11.2012 | Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants | 30.04.2016 | 41 mois |
| ILT | Présence et performance | 2014/2018 | 01.05.2014 | Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants | 30.04.2018 | 48 mois |
| ILT | Présence et performance | 2015/2019 | 01.10.2015 | Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants | 30.04.2019 | 43 mois |

(1) ILT : Intéressement long terme.

(2) RCV : Rémunération création de valeur.

Les conditions de performance sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'options d'achat d'actions attribués par Auchan Holding SA :

La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stock-options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2015 à 9 M€, contre 12 M€ au 31 décembre 2014.

L'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à +0,5 M€ en 2015 (-2 M€ en 2014).

Pour les plans d'ILT (intéressement long terme) et RCV (rémunération création de valeur) :

La dette au 31 décembre 2015 s'élève à 7 M€ (hors charges sociales).

Les charges relatives aux plans énoncés ci-dessus s'élèvent à 3 M€ comme en 2014 (hors charges sociales).

NOTE 6

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Goodwill

Principes comptables

Les principes comptables relatifs au goodwill sont décrits en note 2.1.5.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur significatives sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Variation de la valeur brute

| (en M€) | Montants bruts | |
|---|----------------|--------------|
| | 2015 | 2014 |
| Valeur brute au 1^{er} janvier | 4 641 | 4 247 |
| Variation liée à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾ | 16 | 587 |
| Autres acquisitions | 2 | 1 |
| Cessions ⁽²⁾ | (21) | (21) |
| Écarts de conversion | 9 | (173) |
| Virements de poste à poste | 1 | - |
| Valeur brute au 31 décembre | 4 648 | 4 641 |

(1) En 2014, essentiellement liée à la comptabilisation d'un goodwill de 524 M€ et l'annulation du goodwill antérieur de 188 M€ suite à la consolidation en intégration globale des entités chinoises ainsi qu'à l'acquisition des hypermarchés Real en Pologne pour 256 M€.

(2) En 2014, dont 21 M€ comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

Variation des pertes de valeur

| (en M€) | Pertes de valeur |
|---|------------------|
| Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2014 | 256 |
| Pertes de valeur de la période ⁽¹⁾ | 751 |
| Cessions | - |
| Écarts de conversion | 3 |
| Virements de poste à poste | 1 |
| Pertes de valeur au 31 décembre 2014⁽²⁾ | 1 011 |
| Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2015 | 1 011 |
| Pertes de valeur de la période ⁽¹⁾ | 3 |
| Cessions | (20) |
| Écarts de conversion | 7 |
| Virements de poste à poste | - |
| Pertes de valeur au 31 décembre 2015⁽²⁾ | 1 001 |

(1) Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 2 M€ en 2015 contre 751 M€ en 2014 (cf. notes 3.4).

(2) Détail par pays/métier donné ci-après.

Valeurs nettes

| (en M€) | |
|---------------------------------|--------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 3 991 |
| Au 31 décembre 2014 | 3 630 |
| Au 1 ^{er} janvier 2015 | 3 630 |
| Au 31 décembre 2015 | 3 647 |

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'impairment réalisés au titre de ces goodwill sont indiquées en note 6.7. Les principaux goodwill par pays/métier en valeur nette sont les suivants :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Hypermarchés France (dont pertes de valeur de 1 M€ en 2015 comme en 2014) | 1 106 | 1 106 |
| Hypermarchés Italie (dont pertes de valeur de 448 M€ en 2015 comme en 2014) | 173 | 173 |
| Hypermarchés Portugal (dont pertes de valeur de 5 M€ en 2015 et 4 M€ en 2014) | 178 | 178 |
| Hypermarchés Pologne | 252 | 251 |
| Hypermarchés Russie | 347 | 387 |
| Hypermarchés Chine | 621 | 582 |
| Autres Hypermarchés (dont pertes de valeur Taïwan de 92 M€ en 2015 et 86 M€ en 2014) | 170 | 155 |
| Supermarchés France (dont pertes de valeur de 32 M€ en 2015 et 30 M€ en 2014) | 454 | 456 |
| Supermarchés Italie (dont pertes de valeur de 407 M€ en 2015 comme en 2014) | 198 | 196 |
| Autres Supermarchés (dont pertes de valeur Pologne de 16 M€ en 2015 comme en 2014) | 62 | 61 |
| Immobilier Italie | 18 | 18 |
| Immobilier autres | 37 | 35 |
| Autres (dont pertes de valeur de 0 M€ en 2015 et 19 M€ en 2014) | 31 | 32 |
| Total | 3 647 | 3 630 |

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant

prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur 5 ans.

Variation de la valeur brute

| (en M€) | Licences | Frais internes de développements informatiques | Total |
|--|--------------|--|--------------|
| Valeur brute au 1^{er} janvier 2014 | 294 | 112 | 406 |
| Acquisitions et développements internes | 34 | 26 | 60 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | 814 | | 814 |
| Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises | 2 | - | 2 |
| Effet de la réestimation à la juste valeur des filiales chinoises : | | | |
| - diminution de la valeur brute à hauteur des amortissements cumulés à la date d'acquisition | (2) | - | (2) |
| - ajustement à la juste valeur | 814 | - | 814 |
| Cessions et mises au rebut | (12) | (1) | (13) |
| Écarts de conversion | 80 | | 80 |
| Virements de poste à poste | 4 | (2) | 2 |
| Valeur brute au 31 décembre 2014 | 1 214 | 135 | 1 349 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | - | - | - |
| Acquisitions et développements internes | 41 | 25 | 66 |
| Cessions et mises au rebut | (16) | (11) | (27) |
| Écarts de conversion | 59 | - | 59 |
| Virements de poste à poste | 8 | (1) | 7 |
| Valeur brute au 31 décembre 2015 | 1 306 | 148 | 1 454 |

Variation des amortissements et dépréciations

| (en M€) | Licences | Frais internes de développements informatiques | Total |
|---|------------|--|------------|
| Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2014 | 211 | 86 | 297 |
| Amortissements de l'exercice | 36 | 18 | 54 |
| Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises, dont | (1) | – | (1) |
| Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises | 1 | – | 1 |
| Effet de la réévaluation à la juste valeur des filiales chinoises : | | | |
| – transfert des amortissements cumulés à la date d'acquisition en diminution de la valeur brute des immobilisations | (2) | – | (2) |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | 1 | – | 1 |
| Cessions et mises au rebut | (12) | – | (12) |
| Écarts de conversion | (3) | – | (3) |
| Virements de poste à poste | (3) | (2) | (5) |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2014 | 229 | 102 | 331 |
| Amortissements de l'exercice | 38 | 19 | 57 |
| Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises | – | – | – |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | 4 | – | 4 |
| Cessions et mises au rebut | (16) | (11) | (27) |
| Écarts de conversion | (3) | 1 | (2) |
| Virements de poste à poste | – | (1) | (1) |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015 | 252 | 110 | 362 |

Valeurs nettes

| (en M€) | Licences | Frais internes de développements informatiques | Total |
|---------------------------------|--------------|--|--------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 83 | 26 | 109 |
| Au 31 décembre 2014 | 985 | 33 | 1 018 |
| Au 31 décembre 2015 | 1 054 | 38 | 1 092 |

La variation au 31 décembre 2014 correspond essentiellement à l'impact de la mise à la juste valeur des actifs et passifs détenus par Sun Art et ses filiales, suite à la consolidation en intégration globale des entités chinoises à compter du 1^{er} janvier 2014.

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de dettes.

6.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 2.1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt (cf. note 11.3).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à Auchan Holding ou à l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué

de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- constructions (gros œuvre) 30 ans ;
- étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols 20 ans ;
- agencements et aménagements 6 ans 2/3 et 8 ans ;
- installations techniques, matériels et outillage 3 ans à 10 ans ;
- autres immobilisations 3 ans à 5 ans.

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Ainsi, sur la base de son expérience acquise en Chine et compte tenu des spécificités locales, tant immobilières (les magasins sont souvent situés dans des immeubles de centre-ville) que commerciales, Auchan Holding et ses filiales ont décidé de revoir les durées d'amortissement de ses immobilisations en Chine à compter du 1^{er} janvier 2009, de manière prospective, en considérant, dans certains cas, des valeurs résiduelles. Plusieurs études ont ainsi été réalisées en interne et par un cabinet externe afin d'apprécier ces nouvelles durées d'utilité.

Les droits d'utilisation des terrains sont comptabilisés à l'actif dans le poste immobilisations corporelles (ou immeubles de placement s'ils se réfèrent à des actifs répondant à cette qualification cf. note 6.4) et sont amortis sur leurs durées d'utilité.

Variation de la valeur brute

| (en M€) | Terrains, constructions et agencements | Matériels et autres immobilisations | Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾ | Total |
|---|--|---|---|---------------|
| Valeur brute au 1^{er} janvier 2014 | 13 888 | 4 224 | 653 | 18 765 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, dont | 1 418 | 284 | 71 | 1 773 |
| <i>Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises</i> | 936 | 830 | 70 | 1 836 |
| <i>Effet de la réestimation à la juste valeur des filiales chinoises :</i> | | | | |
| – <i>diminution de la valeur brute à hauteur des amortissements cumulés à la date d'acquisition</i> | (404) | (591) | – | (995) |
| – <i>dont ajustement à la juste valeur</i> | 830 | – | – | 830 |
| Autres acquisitions | 664 | 370 | 552 | 1 586 |
| Cessions et mises au rebut | (270) | (200) | (13) | (483) |
| Écarts de conversion | (297) | (63) | (60) | (420) |
| Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾ | (19) | (3) | 18 | (4) |
| Autres virements de poste à poste | 237 | 297 | (534) | – |
| Valeur brute au 31 décembre 2014 | 15 621 | 4 909 | 687 | 21 217 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Autres acquisitions | 663 | 303 | 506 | 1 472 |
| Cessions et mises au rebut | (176) | (224) | (41) | (441) |
| Écarts de conversion | 65 | 57 | (5) | 117 |
| Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾ | 7 | (3) | (10) | (6) |
| Autres virements de poste à poste | 182 | 274 | (464) | (8) |
| Valeur brute au 31 décembre 2015 | 16 364 | 5 318 | 674 | 22 356 |

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 645 M€ au 31 décembre 2014 et pour 606 M€ au 31 décembre 2015.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

Variation des amortissements et dépréciations

| (en M€) | Terrains constructions et agencements | Matériels et autres immobilisations | Immobilisations corporelles en cours | Total |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2014 | 6 303 | 2 628 | 32 | 8 963 |
| Amortissements de l'exercice | 732 | 503 | – | 1 235 |
| Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises, dont | (206) | (299) | – | (505) |
| Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises | 200 | 289 | – | 489 |
| Effet de la réestimation à la juste valeur des filiales chinoises : | | | | |
| – dont, transfert des amortissements cumulés à la date d'acquisition en diminution de la valeur brute des immobilisations | (404) | (591) | – | (995) |
| Pertes de valeur ⁽¹⁾ | 156 | 13 | 17 | 186 |
| Reprises de pertes de valeur | (4) | (5) | (1) | (10) |
| Cessions et mises au rebut | (214) | (192) | – | (406) |
| Écarts de conversion | (150) | (88) | (3) | (241) |
| Reclassements en immeubles de placement | (5) | 1 | – | (4) |
| Autres virements de poste à poste | 7 | – | – | 7 |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2014 | 6 619 | 2 561 | 45 | 9 225 |
| Amortissements de l'exercice | 741 | 558 | – | 1 299 |
| Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises | – | – | – | – |
| Pertes de valeur ⁽¹⁾ | 28 | 4 | 12 | 44 |
| Reprises de pertes de valeur | (20) | (9) | (30) | (59) |
| Cessions et mises au rebut | (120) | (217) | – | (337) |
| Écarts de conversion | (28) | (17) | (4) | (49) |
| Reclassements en immeubles de placement | (7) | – | – | (7) |
| Autres virements de poste à poste | (2) | 3 | – | 1 |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015 | 7 211 | 2 883 | 23 | 10 117 |

(1) Dont 181 M€ en 2014 et 35 M€ en 2015 de dotations comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » et 5 M€ en 2014 et 9 M€ en 2015 comptabilisées en « Amortissements, provisions et dépréciations » (cf. notes 3.4 et 6.6).

Valeurs nettes

| (en M€) | Terrains constructions et agencements | Matériels et autres immobilisations | Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾ | Total |
|---------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 7 585 | 1 596 | 621 | 9 802 |
| Au 31 décembre 2014 | 9 002 | 2 348 | 642 | 11 992 |
| Au 31 décembre 2015 | 9 153 | 2 435 | 651 | 12 239 |

(1) Au 31 décembre 2015, les immobilisations en cours nettes concernent essentiellement l'activité Retail pour 599 M€.

6.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Dans les comptes consolidés d'Auchan Holding, les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont reconnus comme des immeubles de placement.

Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, la juste valeur des immeubles de placement a été estimée. Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 2 telle que définie en note 10.4.7.

L'évaluation est obtenue par des évaluations externes partielles qui sont extrapolées sur l'ensemble des immeubles de placement. Celles-ci consistent à appliquer aux loyers nets annualisés générés par chaque galerie marchande et parc d'activités commerciales un taux de capitalisation en fonction du pays, de l'emplacement et de la taille des immeubles concernés. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Comptabilisation des droits d'entrée perçus auprès des locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales – Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les conséquences financières de toutes les dispositions définies dans un contrat de bail sont étalées, à compter de la mise à disposition des locaux, sur la durée ferme du bail. Il en va ainsi des droits d'entrée perçus.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation

| (en M€) | Valeurs brutes | Amortissements et dépréciations | Valeurs nettes |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier 2014 | 5 461 | 1 614 | 3 847 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, dont | 910 | – | 910 |
| Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises | 345 | – | 345 |
| Effet de la réestimation à la juste valeur des filiales chinoises : | | | |
| – diminution de la valeur brute à hauteur des amortissements cumulés à la date d'acquisition | (109) | – | (109) |
| – ajustement à la juste valeur | 674 | – | 674 |
| Autres acquisitions | 403 | – | 403 |
| Cessions et mises au rebut | (843) | (157) | (686) |
| Amortissements de l'exercice | – | 239 | (239) |
| Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises, dont | – | (53) | 53 |
| Effet du changement de méthode de consolidation des filiales chinoises | – | 56 | (56) |
| Effet de la réestimation à la juste valeur des filiales chinoises : | | | |
| – transfert des amortissements cumulés à la date d'acquisition en diminution de la valeur brute des immobilisations | – | (109) | 109 |
| Pertes de valeur ⁽¹⁾ | – | 134 | (134) |
| Reprises de pertes de valeur | – | – | – |
| Écarts de conversion | (50) | (57) | 7 |
| Transfert du poste « Immobilisations corporelles » | 4 | 4 | – |
| Au 31 décembre 2014 | 5 885 | 1 724 | 4 161 |
| Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | 3 | – | 3 |
| Autres acquisitions | 339 | – | 339 |
| Cessions et mises au rebut | (153) | (43) | (110) |
| Amortissements de l'exercice | – | 235 | (235) |
| Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises | – | – | – |
| Pertes de valeur ⁽¹⁾ | – | 26 | (26) |
| Reprises de pertes de valeur | – | – | – |
| Écarts de conversion | 70 | (8) | 78 |
| Transfert du poste « Immobilisations corporelles » | 5 | 6 | (1) |
| Au 31 décembre 2015 | 6 149 | 1 940 | 4 209 |

(1) Les pertes de valeur de l'exercice 2015 sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 22 M€.

Les immeubles de placement ont généré en 2015 des produits locatifs pour 641 M€ (645 M€ en 2014) et des charges opérationnelles directes pour 346 M€ (dont 56 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2014, ces charges opérationnelles directes représentaient 378 M€ dont 41 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2015, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 7 946 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 4 209 M€ (respectivement 7 804 M€ et 4 161 M€ en 2014).

6.5 Location

Principes comptables

Dans les comptes consolidés d'Auchan Holding, les contrats de location sont comptabilisés en application de la norme IAS 17 – *Contrats de location*, qui distingue les contrats de location-financement des contrats de location simple, et en application de l'interprétation IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, qui précise les circonstances dans lesquelles les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location doivent néanmoins être comptabilisés comme tels, conformément à l'IAS 17.

Un contrat de location est qualifié de location-financement quand il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Un bien que les entités du périmètre de consolidation prennent en location au titre d'un contrat considéré comme location-financement est comptabilisé dans les immobilisations pour un montant équivalent à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

L'actif immobilisé est ensuite amorti selon les règles régissant l'amortissement des immobilisations, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette est quant à elle amortie selon un échéancier déterminé à la mise en place du contrat et calculée sur la base d'un taux d'intérêt effectif annuel constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages économiques liés à la propriété sont transférés par les entités du périmètre de consolidation à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

6.5.1 Location-financements

Location-financements en tant que preneur

Paiements minimaux futurs de location-financement

| (en M€) | 2015 | | | 2014 | | |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Total | Intérêts | Principal | Total | Intérêts | Principal |
| À moins de 1 an | 38 | 13 | 26 | 42 | 15 | 27 |
| Entre 1 an et 5 ans | 114 | 36 | 78 | 144 | 46 | 98 |
| À plus de 5 ans | 184 | 69 | 116 | 244 | 88 | 156 |
| Total | 336 | 118 | 219 | 430 | 149 | 281 |

Le total des loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés) s'élève à 4 M€ en 2015 (4 M€ en 2014).

Au 31 décembre 2015, le total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables est de 101 M€.

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par pays

| (en M€) | Terrains constructions et agencements | Matériels et autres immobilisations | Immobilisations de placement | Total |
|----------------------------|---|--|---------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2014 | 1 155 | 11 | 978 | 2 145 |
| France | 68 | 7 | 6 | 81 |
| Italie | 7 | - | 89 | 96 |
| Espagne | 16 | 4 | - | 20 |
| Pologne | 44 | - | 33 | 77 |
| Russie | 103 | - | 19 | 122 |
| Chine | 911 | - | 831 | 1 742 |
| Autres | 7 | - | - | 7 |
| Au 31 décembre 2015 | 1 173 | 8 | 1 008 | 2 189 |
| France | 58 | 4 | 6 | 68 |
| Italie | 6 | - | 81 | 87 |
| Espagne | 16 | 3 | - | 18 |
| Pologne | 41 | - | 35 | 75 |
| Russie | 90 | - | 16 | 105 |
| Chine | 958 | - | 871 | 1 829 |
| Autres | 5 | - | - | 5 |

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par métier

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--------------|--------------|--------------|
| Retail | 1 608 | 1 561 |
| Immobilier | 528 | 527 |
| Autres | 53 | 57 |
| Total | 2 189 | 2 145 |

6.5.2 Locations simples

Locations simples en tant que preneur

Les paiements minimaux futurs à effectuer sur contrats non résiliables correspondent aux versements pendant la durée incompressible du contrat ; si une indemnité de résiliation est prévue au contrat, celle-ci est intégrée dans la dernière échéance ; si l'indemnité est disproportionnée, les versements sont calculés sur la durée incompressible du contrat.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------|--------------|--------------|
| À moins de 1 an | 716 | 724 |
| Entre 1 an et 5 ans | 1 915 | 1 809 |
| À plus de 5 ans | 2 540 | 2 329 |
| Total | 5 171 | 4 862 |

Le montant total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables s'élève à 141 M€ au 31 décembre 2015.

Charges de location et revenus de sous-location comptabilisés en résultat

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Paiements minimaux | 901 | 826 |
| Loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés) | 21 | 22 |
| Revenus de sous-location | (21) | (24) |
| Total | 901 | 824 |

Locations simples en tant que bailleur

Les entités du périmètre de consolidation donnent en location simple des immeubles de placement qu'elles détiennent en propre ou pour lesquels elles sont elles-mêmes locataires.

Paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------|--------------|--------------|
| À moins de 1 an | 668 | 582 |
| Entre 1 an et 5 ans | 1 045 | 984 |
| À plus de 5 ans | 671 | 672 |
| Total | 2 384 | 2 239 |

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 24 M€ (24 M€ en 2014).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 132 M€ au 31 décembre 2015, contre 127 M€ au 31 décembre 2014.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.6 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Principes comptables

IAS 36 – *Dépréciation des actifs* définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles, incorporelles, y compris le goodwill, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le goodwill), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la neuvième année. Les taux de croissance perpétuelle sont déterminés sur la base des données du Fonds monétaire international.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris pour les goodwill) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Auchan Holding a défini le magasin (Hypermarché ou Supermarché) et la galerie marchande comme UGT. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les goodwill sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le goodwill rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont affectées prioritairement au goodwill. Toute perte de valeur comptabilisée sur un goodwill est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

| (en M€) | Goodwill | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Immeubles de placement | 2015 | 2014 |
|--|----------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------|--------------|
| Dépréciations : | | | | | | |
| - dotation ⁽¹⁾ | 3 | 4 | 44 | 26 | 77 | 1 072 |
| - reprise | - | - | (41) | - | (41) | (9) |
| - net | 3 | 4 | 3 | 26 | 36 | 1 063 |
| Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées | - | - | (18) | - | (18) | (1) |
| Total | 3 | 4 | (15) | 26 | 18 | 1 062 |

(1) En 2015, dont 59 M€ classés en « Autres produits et charges opérationnels », contre 1 066 M€ en 2014 (cf. note 3.4) et 18 M€ de dépréciations sur immobilisations classées en « Amortissements, provisions et dépréciations », contre 6 M€ en 2014.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un goodwill, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2015.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par Auchan Holding est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les résultats des tests de dépréciation 2015 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 16 M€ sur les actifs italiens (dont 13 M€ pour l'activité Retail et 3 M€ pour l'activité Immobilier) et de 10 M€ sur les actifs détenus par Auchan Holding dans le Donbass (à l'est de l'Ukraine).

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations (59 M€ au total, dont 2 M€ portant sur des goodwill) ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

En 2015, Auchan Holding a déterminé des taux d'actualisation différenciés pour ses 3 principales activités : Retail/Immobilier/Banque. Ces taux sont les suivants :

| | 2015 | | | 2014 | | |
|------------|---------|------------|---------|---------|------------|---------|
| | Retail | Immobilier | Banque | Retail | Immobilier | Banque |
| France | 5,72 % | 4,56 % | 7,96 % | 6,28 % | 4,82 % | 9,98 % |
| Luxembourg | 5,79 % | 4,63 % | 7,96 % | 6,34 % | 4,90 % | 9,98 % |
| Espagne | 7,31 % | 5,90 % | 10,06 % | 7,81 % | 6,05 % | 11,98 % |
| Portugal | 8,62 % | 7,00 % | 11,86 % | 9,46 % | 7,35 % | 14,18 % |
| Italie | 6,99 % | 5,63 % | 9,66 % | 7,69 % | 5,96 % | 11,83 % |
| Pologne | 6,83 % | 5,52 % | 9,31 % | 7,40 % | 5,77 % | 11,32 % |
| Hongrie | 8,72 % | 7,10 % | 11,93 % | 9,29 % | 7,25 % | 13,88 % |
| Roumanie | 7,86 % | 6,38 % | 10,70 % | 8,41 % | 6,58 % | 12,67 % |
| Ukraine | 12,41 % | 10,18 % | 17,05 % | 11,91 % | 9,31 % | 17,41 % |
| Russie | 9,29 % | 7,57 % | 12,73 % | 9,71 % | 7,58 % | 14,45 % |
| Chine | 6,57 % | 5,29 % | 9,00 % | 6,94 % | 5,39 % | 10,76 % |
| Taiwan | 6,57 % | 5,31 % | 8,92 % | 6,93 % | 5,41 % | 10,67 % |
| Tunisie | 8,84 % | - | - | 9,32 % | - | - |
| Vietnam | 7,26 % | - | - | - | - | - |
| Sénégal | 8,12 % | - | - | - | - | - |

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+50 bps) et sur le taux de croissance à long terme (-50 bps) n'ont pas mis en évidence de scénario probable qui conduirait à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable d'autres actifs que ceux exposés ci-dessus.

6.7 Engagements hors bilan liés aux immobilisations incorporelles et corporelles

Sûretés

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes.

Engagements

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|-------|-------|
| | Total | Total |
| Options sur terrains et immeubles ⁽¹⁾ | 155 | 178 |
| dont sur immeubles de placement | 82 | 92 |
| Achats sous conditions d'immobilisations futures ⁽²⁾ | 871 | 1 327 |
| dont sur immeubles de placement | 52 | 82 |

(1) Les engagements d'options sur terrains et immeubles diminuent en France de 23 M€ (activité Retail pour 13 M€ et activité Immobilier pour 10 M€).

(2) Les engagements d'achats sous conditions d'immobilisations futures diminuent de 456 M€ dont principalement 249 M€ en Chine (activité Retail) et 216 M€ en Roumanie (activité Retail pour 183 M€ et activité Immobilier pour 33 M€).

NOTE 7

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

7.1 Détail des participations dans les sociétés mises en équivalence (en M€)

Principes et méthodes comptables (cf. note 2.1.3 « Périmètre et méthodes de consolidation »)

| Branche/métier | Sociétés | Pays | % d'intérêt | | Valeur de mise en équivalence* | |
|--|--------------------------------------|------------|-------------|------|--------------------------------|------------|
| | | | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Auchan Retail | dont | | | | 20 | 46 |
| | Schiever Polska, Sarl ⁽¹⁾ | Pologne | NA | 50 % | NA | 29 |
| | Xiaohehe ⁽²⁾ | Chine | 40 % | NA | 2 | - |
| | SMG ⁽³⁾ | Tunisie | 10 % | 10 % | 12 | 12 |
| Immochan | dont | | | | 169 | 162 |
| | Plaine du Moulin à Vent, Sci | France | 50 % | 50 % | 17 | 18 |
| | Immaucom, Sppicav | France | 20 % | 20 % | 33 | 33 |
| | CC Zenia, SL | Espagne | 50 % | 50 % | 46 | 45 |
| | lapat | Portugal | 50 % | 50 % | 23 | 26 |
| | Setúbal ⁽⁴⁾ | Portugal | 50 % | - | 19 | - |
| | Galerie Commerciale de Kirchberg, SA | Luxembourg | 20 % | 20 % | 23 | 24 |
| | Vulcano | Italie | 45 % | 45 % | 1 | 6 |
| Oney Banque Accord | | | - | - | - | - |
| Total des participations dans les sociétés mises en équivalence | | | | | 189 | 208 |

(1) Cette participation a été cédée en août 2015.

(2) Prise de participation de Feiniu à hauteur de 40 % dans la société Xiaohehe (société de e-commerce en Chine en septembre 2015).

(3) Bien que la participation d'ISMS dans SMG ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, compte tenu du pacte d'actionnaires signé en octobre 2012, ISMS exerce une influence notable en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

(4) Le 22 décembre 2015, Soficole (entité du pôle Immobilier) a cédé 50 % des titres de la société Alegro Setúbal.

* Aucune valeur de goodwill prise en considération dans la valeur de mise en équivalence de ces participations.

7.2 Principales données financières des sociétés mises en équivalence (à 100 % et en M€)

| | 2015 | | | | 2014 | | | |
|----------------------------|--------------|------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|------------------|-----------------------------------|--------------|
| | Total Bilan | Capitaux propres | Produits des activités ordinaires | Résultat net | Total Bilan | Capitaux propres | Produits des activités ordinaires | Résultat net |
| Holding et Autres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Auchan Retail | 447 | 13 | 750 | 1 | 500 | 70 | 881 | - |
| Immochan | 1 115 | 505 | 66 | (16) | 1 029 | 494 | 38 | (18) |
| Oney Banque Accord | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | - | (2) |
| Total⁽¹⁾ | 1 563 | 519 | 817 | (15) | 1 530 | 565 | 919 | (20) |

(1) Données hors Anthonous/Furshet (non communiquées).

Variation

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Au 1^{er} janvier | 208 | 88 |
| Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur) | (9) | (10) |
| Variation liée à la mise en application de IFRS 11 au 1 ^{er} janvier 2014 ⁽¹⁾ | – | 52 |
| Distribution et remboursement de capital | (2) | – |
| Participations acquises ⁽²⁾ | 3 | 8 |
| Acquisitions et augmentations de capital ⁽³⁾ | (13) | 72 |
| Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt) | – | – |
| Écarts de conversion | 2 | (2) |
| Au 31 décembre | 189 | 208 |

(1) La mise en application de IFRS 11 le 1^{er} janvier 2014 a conduit Auchan Holding à qualifier de coentreprises les partenariats existants, notamment en France et en Pologne.

(2) Prise de participation par Feiniu à hauteur de 40 % dans la société Xiaohuhe (société de e-commerce en Chine en septembre 2015).

(3) Cession de la participation de 50 % détenue par Auchan Retail International dans Schiever Polska, et mise en équivalence des titres Alegro Setúbal détenus par Soficole (entité du pôle Immobilier) à l'issue de la cession d'une quote-part de 50 % à un tiers.

NOTE 8

CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 Capitaux propres

8.1.1 Gestion du capital

La politique d'Auchan Holding consiste à disposer d'une base de capital solide assurant la confiance des investisseurs et des créanciers et lui permettant de contribuer au développement de ses activités.

8.1.2 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2015, le capital d'Auchan Holding est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 10 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valsuper, Valalinéa et Valaccord et les sociétés Valauchan Sopaneer International, Valauchan Caisse Auchan Italie, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valsuper Unigret International (consolidées par intégration globale).

8.1.3 Nombre d'actions composant le capital social

| | 2015 | 2014 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Au 1^{er} janvier | 31 654 416 | 31 654 416 |
| Émission en numéraire | – | – |
| Au 31 décembre | 31 654 416 | 31 654 416 |

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 633 088 320 €. Il est divisé en 31 654 416 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2014, le capital social était également de 633 088 320 €.

8.1.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre, notamment, du dénouement de plans d'options sur actions et d'attribution d'actions gratuites, le nombre d'actions propres détenues par Auchan Holding SA a augmenté de 303 641 actions pour un montant de 127 M€. Au 31 décembre 2015, le nombre total d'actions propres détenues par Auchan Holding s'élève à 1 149 074 actions (contre 841 940 actions à fin 2014). 423 785 actions Auchan Holding SA sont détenues par Auchan Holding SA pour un coût de transaction de 177 M€ (dont 27 316 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions pour le management d'Auchan Holding pour un coût d'acquisition de 11 M€) et 725 289 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valauchan Caisse Auchan Italie, Valsuper Unigret International, Sopaneer BV et Unigret BV pour un coût d'acquisition de 261 M€, dans le cadre de l'actionariat des salariés.

Par ailleurs, Auchan Holding SA est engagé à racheter 19 435 actions propres transitoirement détenues par les salariés pour 8 M€.

Au 31 décembre 2015, les actions propres détenues par Auchan Holding SA représentent 1,4 % de son capital.

8.1.5 Réserve légale

La réserve légale d'Auchan Holding SA s'élève à 63 M€ au 31 décembre 2015.

8.1.6 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

| (en M€) | Réserve de conversion | Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | Réserve de couverture des flux de trésorerie | Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger | Écarts actuariels des régimes à prestations définies | Total |
|---------------------------------------|-----------------------|--|--|---|--|--------------|
| Au 1^{er} janvier 2014 | (138) | – | (10) | 2 | (24) | (170) |
| Variation | (381) | – | 64 | – | (36) | (353) |
| Au 31 décembre 2014 | (519) | – | 54 | 2 | (60) | (523) |
| Au 1^{er} janvier 2015 | (519) | – | 54 | 2 | (60) | (523) |
| Variation | (35) | 13 | (25) | – | 14 | (33) |
| Au 31 décembre 2015 | (554) | 13 | 29 | 2 | (46) | (556) |

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--------------------|--------------|--------------|
| Pologne | 3 | 1 |
| Hongrie | (44) | (44) |
| Chine continentale | 446 | 299 |
| Taiwan | 19 | 12 |
| Russie | (689) | (599) |
| Ukraine | (140) | (118) |
| Hong Kong | (138) | (62) |
| Roumanie | (10) | (7) |
| Tunisie | (1) | (1) |
| Total | (554) | (519) |

8.1.7 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 2 848 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital des filiales en Chine continentale et à Taïwan (activité des Hypermarchés et Immobilier) pour 2 668 M€ (en augmentation de 221 M€), d'ISMS et de ses filiales (activité des Supermarchés) pour 16 M€, de Valauchan Sopaneer International, Valauchanus Sopaneer SCA et Valauchan Caisse Auchan Italie pour 152 M€.

8.1.8 Dividendes

Le 7 mars 2016, un dividende de 200 M€, correspondant à 6,32 € par action, a été proposé par le Directoire à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Le dividende au titre de l'exercice 2014, versé le 6 juillet 2015, s'est élevé à 67 M€ (2,12 € par action), dont 1 M€ revenant aux actions propres.

L'affectation du résultat 2015 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2015.

Conformément à la législation fiscale française, le dividende mis en paiement en 2015 au titre du résultat 2014 a donné lieu au versement d'une contribution fiscale additionnelle à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 3 % du montant du dividende brut tel que voté par l'Assemblée générale. Au 31 décembre 2015, cette contribution, à la charge d'Auchan Holding, s'élève à 2 M€.

8.2 Résultats par action

Principes comptables

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding présente un résultat de base par action, et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour Auchan Holding, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

| | 2015 | 2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier | 31 654 416 | 31 654 416 |
| Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier | (841 940) | (717 142) |
| Moyenne pondérée des actions propres acquises | (147 905) | (54 343) |
| Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées | 18 820 | 45 747 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) utilisé pour le calcul du résultat de base par action | 30 683 391 | 30 928 678 |
| Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions) | 16 741 | 38 241 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action | 30 700 132 | 30 966 919 |

8.2.2 Calcul des résultats par action

| Résultat de base par action | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation : | 30 683 391 | 30 928 678 |
| Résultat net – part du groupe (en M€) | 518 | 587 |
| Par action (en €) | 16,87 | 18,97 |
| Résultat net des activités arrêtées – part du groupe (en M€) | – | – |
| Par action (en €) | – | – |
| Résultat net des activités poursuivies – part du groupe (en M€) | 518 | 587 |
| Par action (en €) | 16,87 | 18,97 |

| Résultat dilué par action | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions diluées : | 30 700 132 | 30 966 919 |
| Résultat net – part du groupe (en M€) | 518 | 587 |
| Par action (en €) | 16,86 | 18,95 |
| Résultat net des activités arrêtées – part du groupe (en M€) | – | – |
| Par action (en €) | – | – |
| Résultat net des activités poursuivies – part du groupe (en M€) | 518 | 587 |
| Par action (en €) | 16,86 | 18,95 |

NOTE 9

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 Provisions

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées.

Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé.

Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

| (en M€) | Litiges fiscaux | | | | Avantages au personnel | Divers | Total |
|---|---------------------------------|----------------------------|----------------|--|---------------------------|------------|------------|
| | Hors impôt sur les bénéfices | Impôt sur les bénéfices | Autres litiges | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | 8 | 33 | 5 | | 194 | 56 | 296 |
| Dotations ⁽¹⁾ | 1 | 3 | 1 | | 23 | 115 | 143 |
| Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾ | (1) | – | (2) | | (19) | (43) | (65) |
| Reprises de provisions sans objet ou reconstituées | – | – | – | | – | (5) | (5) |
| Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global ⁽³⁾ | – | – | – | | (20) | – | (20) |
| Reclassements et autres mouvements | – | (1) | 1 | | 1 | (7) | (6) |
| Au 31 décembre 2015 | 8 | 35 | 5 | | 179 | 116 | 343 |

(1) Les dotations de provisions diverses concernent principalement, à hauteur de 72 M€, les provisions pour garanties de loyers accordées dans le cadre de la cession des magasins en Pologne.

(2) Concernent essentiellement les avantages au personnel, dont 15 M€ comptabilisés en « Charges de personnel » et 4 M€ comptabilisés en « Autres charges financières », ainsi que les reprises pour loyers en Pologne à hauteur de 30 M€ (repris au fur et à mesure du paiement des loyers concernés).

(3) 20 M€ relatifs aux écarts actuariels sur avantages au personnel, essentiellement attribuables à la variation du taux d'actualisation (comptabilisés en « Autres éléments du résultat global »).

Provisions courantes

| (en M€) | Litiges fiscaux | Autres litiges | Provisions pour garanties | Avantages au personnel | Divers | Total |
|--|-----------------|----------------|------------------------------|---------------------------|-----------|------------|
| | | | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | – | 192 | 15 | 11 | 55 | 273 |
| Dotations ⁽¹⁾ | – | 40 | 12 | – | 22 | 74 |
| Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾ | (1) | (48) | (1) | – | (21) | (71) |
| Reprises de provisions sans objet ou reconstituées ⁽³⁾ | – | (31) | (14) | – | (3) | (48) |
| Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global | – | – | – | – | – | – |
| Reclassements et autres mouvements | 2 | (1) | – | (1) | 1 | 1 |
| Au 31 décembre 2015 | 1 | 152 | 12 | 10 | 54 | 229 |

(1) Autres litiges : concernent les litiges fournisseurs et divers tiers pour 26 M€ et les litiges avec le personnel pour 14 M€.

(2) Autres litiges : concernent pour 37 M€ les litiges avec des fournisseurs et divers tiers et pour 11 M€ les litiges avec le personnel.

(3) Autres litiges : correspondent en partie à des risques et à des litiges dénoués en 2015 à hauteur de l'excédent de provisions par rapport à la charge constatée. Elles comprennent pour 10 M€ des litiges fournisseurs et divers tiers et pour 21 M€ des litiges avec le personnel.

9.2 Passifs éventuels

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par Auchan Holding et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

À la connaissance d'Auchan Holding et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'Auchan Holding et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10

FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS HORS ACTIVITÉ DE CRÉDIT

10.1 Dette financière nette (hors financement de l'activité de crédit)

Principes comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par Auchan Holding est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

La dette financière nette s'entend hors financement des encours à la clientèle de l'activité de crédit.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾ | 4 835 | 5 182 |
| – non courants | 4 101 | 4 600 |
| – courants | 734 | 582 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (2 671) | (2 673) |
| Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net | (242) | (290) |
| Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾ | – | – |
| Endettement financier net | 1 922 | 2 219 |
| Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net ⁽²⁾ | (174) | (366) |
| Appels de marge actifs sur dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾ | – | – |
| Autres actifs de placement court terme ⁽³⁾ | (5) | (19) |
| Dette financière nette | 1 743 | 1 833 |

(1) Un accord d'appel de marge a été mis en place en avril 2013 dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2015, ils représentent un passif de 41 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Dont instruments dérivés liés à l'activité de crédit (y compris les instruments dérivés couvrant des financements émis par Auchan Holding SA) : (29) M€ en 2015 et (70) M€ en 2014.

(3) Dont instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » détenus par les entités chinoises pour 5 M€ au 31 décembre 2015.

10.2 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|-------------|-------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 59 | 49 |
| Coût de l'endettement financier brut : | (101) | (124) |
| – charge d'intérêt | (180) | (213) |
| – résultat de couvertures | 79 | 89 |
| Coût de l'endettement financier net | (42) | (75) |

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 42 M€ (contre 75 M€ en 2014).

La diminution du coût de l'endettement financier brut conjuguée à la hausse des produits financiers contribue à réduire le coût de l'endettement financier net.

10.3 Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les impacts résultat des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net.

| (en M€) | 2015 | | 2014 | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Cessions d'autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾ | 6 | - | 52 | - |
| Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽²⁾ | - | (70) | - | (21) |
| Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises : | 2 | (8) | - | - |
| - reprise de dépréciation des autres actifs financiers | 2 | - | - | - |
| - dotation pour dépréciation des autres actifs financiers | - | - | - | - |
| - autres provisions nettes des reprises | - | (8) | - | - |
| Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs | - | (4) | - | (5) |
| Produits des participations | 1 | - | 1 | - |
| Autres ⁽³⁾ | 18 | (7) | 7 | (14) |
| Autres produits et charges financiers | 27 | (89) | 60 | (40) |

(1) En 2014, ce poste comprend la plus-value dégagée par la cession de la participation détenue dans la société Fiordaliso Spa. En 2015, ce poste comprend la plus-value dégagée par la cession de la participation dans la société Schiever Polska.

(2) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

(3) Cette ligne intègre notamment le coût des lignes de crédit : à savoir les commissions de non-utilisation ainsi que l'amortissement des frais de mise en place.

10.4 Gestion des risques financiers et instruments dérivés

Principes comptables

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Ces justes valeurs sont déterminées sur la base de données de marché disponibles auprès de contributeurs externes et intégrées au sein du logiciel de valorisation.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La plupart des dérivés utilisés par Auchan Holding sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est

compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces 2 évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de cashflow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat en même temps que la transaction. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

Les instruments dérivés dont la maturité à l'origine est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants.

Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de son activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elle a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Au 31 décembre 2015, ces dérivés figurent au bilan en valeur de marché en actifs et passifs courants et non courants.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins 2 fois par an. La Direction générale d'Auchan Holding est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.4.1 Produits et charges sur instruments financiers

Comptabilisés en résultat

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Produit d'intérêt sur les dépôts bancaires | 20 | 11 |
| Produit d'intérêt sur les prêts et créances émis par l'entreprise | 2 | 1 |
| Produits perçus au titre des actifs disponibles à la vente | 29 | 33 |
| Profits nets sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction | 9 | 5 |
| Profits nets sur instruments dérivés dans le cadre des couvertures de juste valeur | 112 | 137 |
| Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | 3 | 1 |
| Produits sur instruments financiers | 175 | 188 |
| Commissions d'engagement | 6 | 7 |
| Charge d'intérêt sur passifs financiers évalués au coût amorti | 49 | 55 |
| Perte nette de change | 6 | 10 |
| Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur) | 64 | 10 |
| Pertes nettes sur passifs financiers dans le cadre des couvertures de juste valeur | 166 | 205 |
| Variation nette de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sortis des capitaux propres | - | 1 |
| Charges sur instruments financiers | 291 | 288 |
| Résultat net sur instruments financiers | (115) | (100) |

Le résultat ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs ou de passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat et donc au coût amorti.

| | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| Produit total d'intérêt | 22 | 12 |
| Charge totale d'intérêt | 55 | 62 |

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------|-------|
| Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | - | - |
| Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférés en résultat (cession) | - | - |
| Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | 33 | 58 |
| Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat | (58) | 5 |
| Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger | - | - |
| Écart de conversion résultant des activités à l'étranger | 86 | (148) |

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------|-------|
| Variation de la réserve de juste valeur | - | - |
| Variation de la réserve de couverture | (25) | 63 |
| Variation de la réserve de conversion | 86 | (148) |

10.4.2 Risque de crédit (hors activité de crédit)

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'Auchan Holding et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidées par le Comité Finance, selon une grille de notation.

Auchan Holding travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques. Au 31 décembre 2015, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pertes de valeur hors activité de crédit

| (en M€) | Actifs disponibles à la vente | Actifs financiers et créances clients |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2014 | 12 | 156 |
| Perte nette de valeur | - | 7 |
| Variation de périmètre | - | 11 |
| Écart de conversion | - | (7) |
| Solde au 31 décembre 2014 | 12 | 167 |
| Solde au 1^{er} janvier 2015 | 12 | 167 |
| Perte nette de valeur | - | 3 |
| Variation de périmètre | - | (2) |
| Écart de conversion | - | (2) |
| Solde au 31 décembre 2015 | 12 | 166 |

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts)

| (opérations en M€ en date du 31 décembre 2015) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|--|------------------|-----------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts obligataires et placements privés | 3 969 | 4 283 | 239 | 1 691 | 2 352 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 247 | 247 | 206 | 41 | - |
| Dettes de location-financement | 219 | 218 | 27 | 80 | 111 |
| Dettes financières diverses | 108 | 108 | 76 | 32 | - |
| Dettes fournisseurs | 8 819 | 8 819 | 8 819 | - | - |
| Autres dettes courantes | 4 010 | 4 010 | 4 010 | - | - |
| Autres dettes non courantes | 1 438 | 1 440 | - | 1 380 | 60 |
| Dettes d'impôts exigibles | 99 | 99 | 99 | - | - |
| Soldes créditeurs de banque | 251 | 251 | 251 | - | - |
| Total passifs financiers non dérivés | 19 160 | 19 474 | 13 727 | 3 223 | 2 524 |
| Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture | 9 | 9 | 7 | 2 | - |
| Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture | 4 | 4 | (2) | 3 | 3 |
| Contrats de change à terme utilisés comme couverture : | 12 | - | - | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | 180 | 180 | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | (168) | (168) | - | - |
| Autres contrats de change à terme : | 9 | - | - | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | 571 | 571 | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | (562) | (562) | - | - |
| Total passifs financiers dérivés | 34 | 34 | 26 | 5 | 3 |

10.4.3 Risque de liquidité (hors activité de crédit)

La politique d'Auchan Holding est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (negative pledge), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (Material Adverse Change).

Le programme Euro Medium Term Note (EMTN) d'Auchan Holding SA et de Banque Accord SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (negative Pledge) et une clause de défaut croisé.

Le placement obligataire privé effectué en 2012 aux États-Unis intègre une clause de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios dont :

Dettes financières nettes consolidées/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

| (opérations en M€ en date du 31 décembre 2014) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|--|------------------|-----------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts obligataires et placements privés | 4 312 | 4 704 | 170 | 2 164 | 2 370 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 230 | 230 | 156 | 74 | - |
| Dettes de location-financement | 285 | 285 | 27 | 99 | 159 |
| Dettes financières diverses | 56 | 56 | 33 | 18 | 5 |
| Dettes fournisseurs | 8 498 | 8 498 | 8 498 | - | - |
| Autres dettes courantes | 3 970 | 3 970 | 3 970 | - | - |
| Autres dettes non courantes | 1 788 | 1 788 | - | 1 688 | 100 |
| Dettes d'impôts exigibles | 97 | 97 | 97 | - | - |
| Soldes créditeurs de banque | 274 | 274 | 274 | - | - |
| Total passifs financiers non dérivés | 19 510 | 19 901 | 13 224 | 4 043 | 2 634 |
| Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture | 9 | (11) | (5) | (6) | - |
| Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture | 6 | (7) | 2 | (4) | (5) |
| Contrats de change à terme utilisés comme couverture : | 28 | - | - | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | (290) | (290) | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 262 | 262 | - | - |
| Autres contrats de change à terme : | 5 | - | - | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | (110) | (110) | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 105 | 105 | - | - |
| Total passifs financiers dérivés | 48 | (51) | (36) | (10) | (5) |

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

10.4.4 Risque de taux (hors activité de crédit)

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'Auchan Holding à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Cependant, certaines opérations dites de « macrocouverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont donc comptablement classées en « Actifs détenus à des fins de transaction ».

10.4.4.1 Couverture de taux

Couverture de juste valeur

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les devises de ces opérations sont l'euro, le franc suisse et US dollar.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 225 M€ au 31 décembre 2015, contre 304 M€ au 31 décembre 2014.

Opérations de « macrocouverture » comptabilisées en « Actifs détenus à des fins de transaction »

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de swaps où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de swaptions. Ces opérations sont réalisées en euro, en forint, en zloty et en roubles. La juste valeur de ces opérations est de 17 M€ au 31 décembre 2015 contre 26 M€ au 31 décembre 2014.

10.4.4.2 Exposition au risque de taux (après gestion)⁽¹⁾

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Actifs financiers à taux fixe | 300 | - |
| Passifs financiers à taux fixe | 3 556 | 3 914 |
| Actifs financiers à taux variable | 2 621 | 2 892 |
| Passifs financiers à taux variable | 1 279 | 1 270 |

(1) Hors dettes et créances d'exploitation.

10.4.4.3 Analyse de la sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Auchan Holding a stressé la courbe de l'euro et des autres devises à -0,5 %/+0,5 %.

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une hausse de +0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

Sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une augmentation du coût de l'endettement de 92 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 14 M€ pour l'année 2016. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2014.

Au 31 décembre 2014, elle représentait une augmentation de 112 M€ dont 9 M€ pour 2015. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

Une baisse de -0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

Sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une diminution du coût de l'endettement de 90 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 13 M€ pour l'année 2016. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2014.

Au 31 décembre 2014, elle représentait une diminution de 112 M€ dont 8 M€ pour 2015. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

10.4.5 Risque de change (hors activité de crédit)

Auchan Holding est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2015 sont principalement l'US dollar, le yuan, le zloty, le forint, le rouble et le leu.

10.4.5.1 Couvertures de change

Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises d'Auchan Holding ainsi

que sur la valeur des actifs nets de certaines de ses filiales.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de change ne concernent que les devises indiquées dans les tableaux ci-après.

Couverture de juste valeur (fair value hedge)

Les couvertures de change comptabilisées en couvertures de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devises mais non encore réglés. Les impacts au compte de résultat de ces instruments dérivés se compensent naturellement avec les impacts de la revalorisation des dettes fournisseurs en devises.

Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellées en devises.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

La juste valeur nette de ces instruments inscrits au bilan est de 17 M€ au 31 décembre 2015, contre 33 M€ au 31 décembre 2014, pour les seules opérations EUR/USD.

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles Auchan Holding s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux futurs de trésorerie interviennent.

| Au 31 décembre 2015 (en M€) | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | | | |
|-----------------------------|------------------|---------------------------------|--------|-----------|---------|
| | | Total | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de change | (1) | - | - | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 157 | 157 | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | (158) | (158) | - | - |
| Contrats de change à terme | 18 | - | - | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 413 | 372 | 41 | - |
| - sortie de trésorerie | - | (395) | (355) | (41) | - |

| Au 31 décembre 2014 (en M€) | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | | | |
|-----------------------------|------------------|---------------------------------|--------|-----------|---------|
| | | Total | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de change | (11) | - | - | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 216 | 216 | - | - |
| - sortie de trésorerie | - | (227) | (227) | - | - |
| Contrats de change à terme | 44 | - | - | - | - |
| - entrée de trésorerie | - | 525 | 485 | 40 | - |
| - sortie de trésorerie | - | (481) | (442) | (39) | - |

Le tableau suivant présente l'exposition d'Auchan Holding au 31 décembre 2015.

| Au 31 décembre 2015 (en M€) | USD |
|---|--------------|
| Dettes fournisseurs | 79 |
| Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾ | 972 |
| Exposition brute | 1 051 |
| Contrats de change | (467) |
| Options de change ⁽²⁾ | (153) |
| Exposition nette | 431 |

(1) Achats prévus pour l'exercice 2016.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le forint hongrois, le zloty polonais, le leu roumain, l'US dollar et le rouble russe. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

| Au 31 décembre 2015 (en M€) | USD | RMB | PLN | HUF | RUB | RON |
|-------------------------------------|-----------|----------|------------|------------|------------|------------|
| Financement intragroupe | 56 | – | 439 | 224 | 182 | 242 |
| Exposition bilantielle brute | 56 | – | 439 | 224 | 182 | 242 |
| Swaps de change | (56) | – | (439) | (224) | (182) | (242) |
| Exposition nette | – | – | – | – | – | – |
| Au 31 décembre 2014 (en M€) | USD | RMB | PLN | HUF | RUB | RON |
| Financement intragroupe | 47 | – | 344 | 246 | 372 | 110 |
| Exposition bilantielle brute | 47 | – | 344 | 246 | 372 | 110 |
| Swaps de change | (47) | – | (344) | (246) | (372) | (110) |
| Exposition nette | – | – | – | – | – | – |

Couverture d'actif net

Aucune couverture n'a été mise en place en 2015 et en 2014.

10.4.5.2 Analyse de la sensibilité (hors réserves de conversion)

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes.

Une augmentation des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une diminution du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de cash flow hedge sur les achats prévisionnels estimés.

| Impact (en M€) | Capitaux propres | Gains ou pertes |
|----------------|------------------|-----------------|
| USD | (37) | (4) |

Une diminution des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une augmentation du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de cash flow hedge sur les achats prévisionnels estimés.

| Impact (en M€) | Capitaux propres | Gains ou pertes |
|----------------|------------------|-----------------|
| USD | 46 | 15 |

10.4.6 Autres risques (hors activité de crédit)

Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ne réalisent pas d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux.

10.4.7 Valeurs de marché des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IAS 39, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13. IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

| (en M€) | 2015 | | | | 2014 | | | |
|--|------------------|---------------|----------|------------------|------------------|---------------|----------|------------------|
| | Valeur de marché | | | Valeur comptable | Valeur de marché | | | Valeur comptable |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs détenus des fins de transactions, dont : | 300 | 2 440 | - | 2 740 | - | 2 743 | - | 2 743 |
| - autres actifs financiers évalués à la juste valeur | - | 69 | - | 69 | - | 70 | - | 70 |
| - trésorerie et équivalents de trésorerie | 300 | 2 371 | - | 2 671 | - | 2 673 | - | 2 673 |
| Actifs disponibles à la vente, dont : | - | 158 | - | 158 | - | 150 | - | 150 |
| - titres de participation | - | 158 | - | 158 | - | 150 | - | 150 |
| Prêts et créances, dont : | - | 5 734 | - | 5 734 | - | 5 737 | - | 5 737 |
| - autres actifs financiers non courants (hors titres de participation) | - | 282 | - | 282 | - | 289 | - | 289 |
| - crédits à la clientèle | - | 2 673 | - | 2 673 | - | 2 660 | - | 2 660 |
| - créances clients | - | 485 | - | 485 | - | 442 | - | 442 |
| - autres actifs financiers courants | - | 2 294 | - | 2 294 | - | 2 346 | - | 2 346 |
| Passifs au coût amorti, dont : | 5 037 | 16 569 | - | 21 566 | - | 22 028 | - | 21 955 |
| - emprunts obligataires et placements privés | 3 992 | - | - | 3 969 | - | 4 338 | - | 4 311 |
| - emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants | - | 614 | - | 647 | - | 572 | - | 561 |
| - dettes de location-financement | - | 257 | - | 219 | - | 313 | - | 285 |
| - autres dettes non courantes | - | 1 438 | - | 1 438 | - | 1 794 | - | 1 794 |
| - dettes finançant l'activité de crédit | 1 045 | 1 217 | - | 2 250 | - | 2 353 | - | 2 346 |
| - dettes fournisseurs | - | 8 890 | - | 8 890 | - | 8 557 | - | 8 557 |
| - autres dettes courantes | - | 4 153 | - | 4 153 | - | 4 101 | - | 4 101 |
| Instruments dérivés, dont : | - | 416 | - | 415 | - | 656 | - | 656 |
| - dérivés actifs | - | 451 | - | 451 | - | 707 | - | 707 |
| - dérivés passifs | - | 35 | - | 35 | - | 51 | - | 51 |

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont désormais considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location-financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Non-compensation des positions dérivées

Auchan Holding contracte des contrats ISDA (International Swap and Derivatives Agreement) dans le cadre de ses opérations de marché. Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change.

| (en M€) | 2015 | | | 2014 | | |
|---|--|---|-------------|--|---|-------------|
| | Instruments financiers dans les états financiers | Instruments financiers liés non compensés | Montant net | Instruments financiers dans les états financiers | Instruments financiers liés non compensés | Montant net |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Swap de taux d'intérêt à des fins de couvertures | 267 | (4) | 263 | 360 | (5) | 355 |
| Contrat de change à terme à des fins de couvertures | 30 | (12) | 18 | 59 | (28) | 31 |
| Autres contrats de change à terme | - | - | - | - | - | - |
| Total | 297 | (16) | 281 | 419 | (33) | 386 |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Swap de taux d'intérêt à des fins de couvertures | 4 | (4) | - | 6 | (5) | 1 |
| Contrat de change à terme à des fins de couvertures | 12 | (12) | - | 28 | (28) | - |
| Total | 16 | (16) | - | 34 | (33) | 1 |

10.5 Actifs financiers

Principes comptables

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués :

- d'une part, des parts d'OPCVM de trésorerie. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Cette valeur est déterminée sur la base de la dernière cotation communiquée par la banque. Toute variation de cette juste valeur est constatée en résultat ;
- d'autre part, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de 3 mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Étant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les actifs financiers ne répondant pas aux définitions « prêts et créances », « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs détenus jusqu'à l'échéance ». Ils sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « Réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat. Toutefois, lorsqu'une moins-value latente traduit une perte prolongée ou significative sur un instrument de capitaux propres, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Lorsqu'une moins-value latente traduit une diminution des flux de trésorerie estimés sur un instrument de dette, une dépréciation est comptabilisée en résultat.

Les améliorations de valeur ultérieurement constatées sont reprises :

- pour les instruments de capitaux propres (actions et autres) : par contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- pour les instruments de dettes (obligations et autres) à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée par contrepartie du résultat, dès lors qu'une appréciation des flux de trésorerie estimés est constatée.

La juste valeur correspond, pour les actifs cotés, au dernier cours de bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'achat. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Prêts et créances

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations non consolidées, les dépôts de garantie, les créances clients, les charges constatées d'avance, les autres prêts et les autres créances. Les actifs sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les valeurs de marché des prêts et créances sont estimées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs avec les courbes zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices avec prise en compte d'un spread déterminé par Auchan Holding. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

Les créances clients sont comptabilisées sous déduction éventuelle de provisions pour pertes de valeur en cas de risques de non-recouvrement.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition d'Auchan Holding (hors activité de crédit) au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière ou son patrimoine.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

| (en M€) | 2015 | | 2014 | |
|--|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | Non courant | Courant | Non courant | Courant |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾ | 69 | 740 | 70 | 871 |
| Placements détenus jusqu'à l'échéance | - | - | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾ | 158 | - | 150 | - |
| Créances clients ⁽³⁾ | - | 485 | - | 442 |
| - dont dépréciations cumulées | - | (97) | - | (103) |
| Prêts et créances émis par l'entreprise | 286 | 2 294 | 289 | 2 346 |
| - dont créances financières ⁽⁴⁾ | 80 | 98 | 89 | 56 |
| - dont créances sur cessions d'immobilisations ⁽⁵⁾ | 6 | 16 | 3 | 14 |
| - dont charges constatées d'avance | 156 | 428 | 148 | 391 |
| - dont autres créances ⁽⁶⁾ | 44 | 1 751 | 50 | 1 885 |
| Autres actifs financiers (valeur nette) | 513 | 3 518 | 509 | 3 659 |
| - dont dépréciations cumulées (hors clients) | (14) | (66) | (16) | (60) |

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :

- pour la partie non courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par Auchan Holding pour des raisons prudentielles ou contractuelles ;
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêts ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.6 Passifs financiers

10.6.1 Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, 2 méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un spread égal au spread à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

10.6.1.1 Décomposition des emprunts et dettes financières

| (en M€) | 2015 | | 2014 | |
|--|--------------|------------|--------------|------------|
| | Non courant | Courant | Non courant | Courant |
| Emprunts obligataires et placements privés | 3 796 | 173 | 4 216 | 96 |
| Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit | 65 | 181 | 74 | 156 |
| Dettes sur contrats de location-financement | 195 | 24 | 260 | 25 |
| Dettes financières diverses | 45 | 63 | 50 | 6 |
| Appel de marge – passif | - | 41 | - | 25 |
| Soldes créditeurs de banques | - | 251 | - | 274 |
| Total | 4 101 | 734 | 4 600 | 582 |

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

10.6.1.2 Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes), d'un emprunt émis en Suisse pour 120 millions de francs suisses, ainsi que 2 placements privés américains pour 200 et 50 millions d'US dollars.

En 2015, Auchan Holding n'a pas émis d'emprunt obligataire.

| (en M€) Société emprunteuse | Taux d'intérêt nominal | Date d'émission | Échéance | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|--------------------------------|------------------------|-----------------|------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | | | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| Auchan Holding SA | 4,750 % | 15.04.2009 | 15.04.2015 | – | – | 50 ⁽¹⁾ | 52 |
| Auchan Holding SA | 6,000 % | 15.04.2009 | 15.04.2019 | 400 ⁽¹⁾ | 457 | 400 ⁽¹⁾ | 466 |
| Auchan Holding SA | 2,875 % | 15.11.2010 | 15.11.2017 | 316 ⁽¹⁾ | 328 | 346 ⁽¹⁾ | 365 |
| Auchan Holding SA | 3,625 % | 20.06.2011 | 19.10.2018 | 350 ⁽¹⁾ | 375 | 350 ⁽¹⁾ | 380 |
| Auchan Holding SA | 3,000 % | 29.11.2011 | 02.12.2016 | 129 ⁽¹⁾ | 131 | 381 ⁽¹⁾ | 392 |
| Auchan Holding SA | 3,000 % | 28.06.2012 | 28.06.2019 | 46 ⁽³⁾ | 46 | 41 ⁽³⁾ | 40 |
| Auchan Holding SA | 3,500 % | 28.06.2012 | 28.06.2022 | 184 ⁽³⁾ | 179 | 165 ⁽³⁾ | 159 |
| Auchan Holding SA | 2,375 % | 12.12.2012 | 12.12.2022 | 750 | 781 | 750 | 785 |
| Auchan Holding SA | 3,625 % | 20.02.2013 | 19.10.2018 | 250 | 273 | 250 | 278 |
| Auchan Holding SA | 2,250 % | 08.04.2013 | 06.04.2023 | 500 | 537 | 500 | 543 |
| Auchan Holding SA | 2,250 % | 24.06.2013 | 06.04.2023 | 200 | 216 | 200 | 218 |
| Auchan Holding SA | 1,750 % | 24.04.2014 | 23.04.2021 | 500 ⁽¹⁾ | 526 | 500 ⁽¹⁾ | 527 |
| Auchan Holding SA | 1,500 % | 03.06.2014 | 03.06.2024 | 98 ⁽²⁾ | 121 | 98 ⁽²⁾ | 106 |

(1) Montants après requalification d'une partie de la dette obligataire en dette finançant l'activité de crédit en valeur comptable pour 1 033 M€ (cf. note 12.2).

(2) Valeur de couverture ; emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

(3) Valeur de clôture ; emprunts émis initialement pour respectivement 50 et 200 millions d'US dollars.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

| (en M€) Société emprunteuse | Taux d'intérêt nominal | Date d'émission | Échéance | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|--------------------------------|------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | | | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| Galleria Cinisello | EURIBOR +0,75 % | 31.03.2008 | 31.03.2015 | – | – | 80 | 69 |
| Auchan Russie | 8,6000 % | 23.04.2014 | 13.04.2017 | 50 | 50 | 83 | 83 |
| Auchan Russie | MosPrime 3M +0,65 % | 22.06.2015 | 22.08.2016 | 62 | 62 | – | – |

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'Auchan Holding et ses filiales pour 8 M€ (cf. note 8.1.4) et les dettes liées à la participation des salariés pour 18 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

| (en M€) Sociétés emprunteuses | Maturité | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| Auchan Holding SA | moins de 1 mois | 59 ⁽¹⁾ | 59 | – | – |
| Auchan Holding SA | de 1 mois à moins de 3 mois | – | – | – | – |
| Auchan Holding SA | de 3 mois à moins de 6 mois | 2 ⁽¹⁾ | 2 | – | – |
| Auchan Holding SA | 6 mois et + | – | – | 2 ⁽¹⁾ | 2 |

(1) Montant après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 11.2).

10.6.2 Autres passifs financiers

Principes comptables

Ces passifs financiers sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par Auchan Holding, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. Les participations ne donnant pas le contrôle sont reclassées dans ce passif. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle reclassées est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

| (en M€) | 2015 | | 2014 | |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | Non courant | Courant | Non courant | Courant |
| Dettes fournisseurs | - | 8 890 | - | 8 557 |
| Fournisseurs marchandises | - | 8 041 | - | 7 734 |
| Fournisseurs frais généraux | - | 849 | - | 823 |
| Autres dettes, dont : | 1 438 | 4 153 | 1 794 | 4 101 |
| - dettes au titre de puts sur intérêts minoritaires ⁽¹⁾ | 1 246 | - | 1 519 | - |
| - dettes sur immobilisations | 2 | 607 | 3 | 761 |
| - dettes fiscales et sociales | - | 1 656 | - | 1 618 |
| - produits constatés d'avance ⁽²⁾ | 93 | 1 432 | 140 | 1 291 |
| - autres dettes ⁽³⁾ | 97 | 458 | 132 | 432 |
| Total | 1 438 | 13 043 | 1 794 | 12 658 |

(1) Engagements d'achats de titres qu'Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale, dont 1 180 M€ relatifs à l'option de vente accordée à Ruentex (1 448 M€ en 2014).

(2) Les « Produits constatés d'avance » non courants correspondent aux différentiels de loyer entre les loyers contractuels et les loyers de marché défavorables comptabilisés en Pologne et en Roumanie dans le cadre de l'acquisition Real.

(3) Dont, pour la part non courante, en 2015, 26 M€ représentant la part long terme (indisponible) de la dette d'intéressement des salariés russes (31 M€ en 2014) et 41 M€ de dépôts de garantie reçus des locataires du métier Immobilier (42 M€ en 2014).

10.7 Engagements liés au financement

Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées.

Au 31 décembre 2015

| (en M€) | Auchan Holding et ses filiales | Hors activité de crédit | Activité de crédit |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|
| À moins de 1 an | 751 | 629 | 122 |
| Entre 1 an et 5 ans | 3 180 | 2 425 | 755 |
| À plus de 5 ans | - | - | - |
| Total | 3 931 | 3 054 | 877 |

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2015) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, du ratio suivant :

Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2015 ce ratio est respecté.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, Auchan Holding estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Au 31 décembre 2014

| (en M€) | Auchan Holding et ses filiales | Hors activité de crédit | Activité de crédit |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|
| À moins de 1 an | 668 | 618 | 50 |
| Entre 1 an et 5 ans | 3 635 | 2 755 | 880 |
| À plus de 5 ans | - | - | - |
| Total | 4 303 | 3 373 | 930 |

Engagements donnés

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------------|-------|-------|
| | Total | Total |
| Cautions données | 123 | 113 |
| Autres engagements donnés | 30 | 31 |

Dettes assorties de garanties

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|-------|-------|
| | Total | Total |
| Dettes garanties par des cautions | 504 | 585 |
| Crédits documentaires à l'importation | 84 | 78 |

NOTE 11**L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT****11.1 Crédits à la clientèle**

Les modalités d'intégration des comptes de l'activité de crédit aux comptes consolidés d'Auchan Holding est décrite en la note 2.1.4.

Principes comptables

Ce poste correspond aux opérations de crédit à la clientèle réalisées par Oney Banque Accord et des créances d'affacturage avec Comfactor (principalement les encours de crédit à la consommation du type prêts personnels et revolving et des créances d'affacturage) réalisées par les sociétés financières et établissements de crédit du périmètre de consolidation. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti.

À chaque clôture, les sociétés du périmètre de consolidation déterminent s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux futurs de trésorerie estimés, qui peuvent être évalués de manière fiable.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

11.1.1 Gestion du risque de crédit client par Oney Banque Accord

Le risque de crédit concerne principalement des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers. Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit d'Oney Banque Accord sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque de Oney Banque Accord et le contrôle interne à travers les réunions trimestrielles sur les risques.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, il est assuré par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque de Oney Banque Accord.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en termes de risque.

Octroi

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens du dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- des scores ;
- des règles de refus clairement établies ;
- un système de délégation et de pouvoirs ;
- des règles de justificatifs à fournir ;
- des contrôles antifraude.

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées a posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique d'Auchan Holding et des entreprises du périmètre de consolidation est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

11.1.2 Décomposition des crédits accordés à la clientèle

Ce poste représente les créances que Oney Banque Accord et ses filiales ainsi que Comfactor détiennent sur les clients. Il s'agit essentiellement de crédits à la consommation, du différé de paiement sur les cartes Accord, ainsi que des créances de l'activité de factoring exercée par Comfactor en Italie.

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Valeur brute | 3 187 | 3 182 |
| – dont valeur brute des créances dépréciées | 662 | 684 |
| Dépréciation | (514) | (521) |
| Taux de couverture des créances dépréciées | 78 % | 76 % |
| Valeur nette | 2 673 | 2 660 |
| – dont non courant | 1 100 | 1 147 |
| – dont courant | 1 573 | 1 513 |

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|-------|-------|
| Échéances en valeur brute : | 3 187 | 3 182 |
| – inférieures ou égales à 3 mois | 1 097 | 1 013 |
| – à plus de 3 mois et inférieures ou égales à 1 an | 673 | 685 |
| – à plus d'1 an et inférieures ou égales à 5 ans | 1 268 | 1 311 |
| – à plus de 5 ans | 148 | 172 |

Balance âgée des impayés

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 2,1 M€ au 31 décembre 2015.

Encours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement, s'élève à 195,8 M€ au 31 décembre 2015. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 134,7 M€ au 31 décembre 2015.

Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit est de 661 M€. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve de crédit accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

11.1.3 Décomposition des pertes de valeur enregistrées

| (en M€) | Crédits à la clientèle | | |
|---|------------------------|----------|------------|
| | Oney Banque Accord | Autres | Total |
| Solde au 1^{er} janvier 2014 | 516 | 1 | 517 |
| Perte nette de valeur | 5 | – | 5 |
| Variation de périmètre | – | – | – |
| Reclassement | – | – | – |
| Écart de conversion | (1) | – | (1) |
| Solde au 31 décembre 2014 | 520 | 1 | 521 |
| Solde au 1^{er} janvier 2015 | 520 | 1 | 521 |
| Perte nette de valeur | (8) | – | (8) |
| Variation de périmètre | – | – | – |
| Reclassement | – | – | – |
| Écart de conversion | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2015 | 512 | 1 | 513 |

Le coût du risque 2015 est en baisse significative par rapport à celui de 2014. Malgré un contexte économique toujours pesant, la production crédit reste de qualité constante et, maîtrisée dans l'ensemble des pays est, à l'exception de la Russie. Ces résultats confortent Oney Banque Accord dans son objectif de réduction des expositions au risque de crédit en ajustant régulièrement des systèmes de décisions.

11.2 Dettes finançant l'activité de crédit

Les modalités de comptabilisation des dettes finançant l'activité de crédit sont identiques à celles des autres emprunts et dettes financières décrites en note 11.

| (en M€) | 2015 | | 2014 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Non courant | Courant | Non courant | Courant |
| Emprunts obligataires | 560 | 473 | 760 | 583 |
| Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ | 468 | 106 | 299 | 263 |
| Dettes financières diverses (dont soldes bancaires) ⁽²⁾ | – | 643 | 20 | 420 |
| Total | 1 027 | 1 222 | 1 079 | 1 267 |

(1) Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit non courants intègrent 2 dépôts (auprès de la Banque de France et de la Banque du Portugal) pour un montant de 252 M€, constitués pour les besoins réglementaires au titre du ratio LCR (i.e. des actifs liquides de haute qualité).

(2) Les dettes diverses courantes concernant l'activité de crédit sont notamment constituées de certificats de dépôt pour 329 M€ et présence d'un concours bancaire pour 101 M€.

Les intérêts courus, hors ceux relatifs aux emprunts obligataires, figurent dans la rubrique « Dettes financières diverses ».

Caractéristiques des principaux emprunts obligataires

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) et d'un emprunt émis en Suisse pour 120 millions d'euros de francs suisses.

| (en M€) | Société emprunteuse | Taux d'intérêt nominal | Date d'émission | Échéance | 2015 | | 2014 | |
|---------|---------------------|------------------------|-----------------|------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | | | | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| | Auchan Holding SA | 4,750 % | 15.04.2009 | 15.04.2015 | – | – | 450 ⁽¹⁾ | 468 |
| | Auchan Holding SA | 3,750 % | 23.06.2008 | 23.06.2015 | – | – | 77 ⁽¹⁾ | 108 |
| | Auchan Holding SA | 2,875 % | 15.11.2010 | 15.11.2017 | 180 ⁽¹⁾ | 187 | 150 ⁽¹⁾ | 158 |
| | Auchan Holding SA | 3,000 % | 29.11.2011 | 02.12.2016 | 458 ⁽¹⁾ | 466 | 218 ⁽¹⁾ | 224 |
| | Auchan Holding SA | 3,625 % | 20.06.2011 | 19.10.2018 | 150 ⁽¹⁾ | 161 | 150 ⁽¹⁾ | 163 |
| | Auchan Holding SA | 6,000 % | 15.04.2009 | 15.04.2019 | 100 ⁽¹⁾ | 114 | 100 ⁽¹⁾ | 116 |
| | Auchan Holding SA | 1,750 % | 24.04.2014 | 23.04.2021 | 100 ⁽¹⁾ | 105 | 100 ⁽¹⁾ | 105 |

(1) Après requalification d'une partie de la dette obligataire d'Auchan Holding SA en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 12.2).

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

| (en M€) | Société emprunteuse | Taux d'intérêt nominal | Date d'émission | Échéance | 2015 | | 2014 | |
|---------|-------------------------|------------------------|-----------------|--------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | | | | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| | Oney Banque Accord | 0,05 % ⁽¹⁾ | 22.12.2011 | 29.01.2015 | – | – | – | – |
| | Oney Banque Accord | 0,05 % ⁽¹⁾ | 01.03.2012 | 26.02.2015 | – | – | 30 | 30 |
| | Oney Banque Accord | EURIBOR 3M +0,80 % | 30.12.2013 | 29.12.2017 | 75 | 75 | 75 | 75 |
| | Oney Banque Accord | EURIBOR 3M +0,75 % | 07.07.2014 | 09.07.2018 | 50 | 50 | 75 | 75 |
| | Oney Banque Accord | EURIBOR 6M +0,60 % | 27.04.2015 | 29.04.2019 | 50 | 50 | – | – |
| | Oney Banque Accord | 0,05 % ⁽¹⁾ | 27.11.2014 | 26.02.2015 | – | – | 50 | 50 |
| | Oney Banque Accord | 0,15 % ⁽¹⁾ | 17.12.2014 | 26.09.2018 | 87 | 87 | 75 | 75 |
| | Oney Banque Accord | 0,05 % ⁽¹⁾ | 25.03.2015 | 26.09.2018 | 218 | 218 | 87 | 87 |
| | Oney Banque Accord | 0,05 % ⁽¹⁾ | 30.09.2015 | 26.09.2018 | 140 | 140 | – | – |
| | Placement HQLA France | | | Renouvelable | (196) | (196) | – | – |
| | Placement HQLA Portugal | | | Renouvelable | (46) | (46) | – | – |

(1) Taux révisable par la BCE.

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

11.3 Gestion des risques financiers et instruments dérivés

11.3.1 Produits et charges sur instruments financiers

Comptabilisés en résultat

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Produit d'intérêt sur les dépôts bancaires | 2 | 2 |
| Produit d'intérêt sur les prêts et créances émis par l'entreprise | 229 | 231 |
| Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur) | - | 7 |
| Produits sur instruments financiers | 231 | 240 |
| Commissions d'engagement | 3 | 4 |
| Charge d'intérêt sur passifs financiers évalués au coût amorti | 8 | 8 |
| Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur) | - | 5 |
| Perte de valeur sur les prêts et créances émis par l'entreprise | (8) | 2 |
| Variation nette de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sortis des capitaux propres | 1 | - |
| Charges sur instruments financiers | 4 | 19 |
| Résultat net sur instruments financiers | 227 | 221 |

Le résultat ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs ou de passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat et donc au coût amorti.

| | | |
|--------------------------------|------------|------------|
| Produit total d'intérêt | 231 | 233 |
| Charge totale d'intérêt | 11 | 12 |

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|------|------|
| Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | 13 | - |
| Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | - | (1) |
| Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat | - | 2 |

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|------|------|
| Variation de la réserve de couverture | 1 | 1 |

Oney Banque Accord doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement dans le cadre du Club Deal (ligne syndiquée confirmée de 500 M€) et des lignes confirmées (305 M€). Le ratio est défini comme tel : encours de crédit totaux > dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisses, banques centrales et CCP –, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III), sauf pour la BNP, où il est défini comme encours de crédits totaux > dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre, diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisses, banques centrales et CCP – et les créances sur les établissements de crédit).

Au 31 décembre 2015, ce ratio est respecté.

11.3.2 Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 11.1 « Crédit à la clientèle » du présent document.

11.3.3 Exposition au risque de liquidité de l'activité de crédit

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts) :

| (opérations en M€) (en date du 31 décembre 2015) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|--------------|--------------|------------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts obligataires | 1 033 | 1 063 | 490 | 471 | 102 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 574 | 579 | 107 | 472 | - |
| Dettes financières diverses (dont soldes bancaires) | 643 | 668 | 666 | - | 2 |
| Dettes fournisseurs | 71 | 66 | 66 | - | - |
| Autres dettes courantes | 143 | 140 | 140 | - | - |
| Autres dettes non courantes | 5 | 5 | - | 5 | - |
| Dettes d'impôts exigibles | 9 | 9 | 9 | - | - |
| Total passifs financiers non dérivés | 2 478 | 2 531 | 1 479 | 948 | 104 |
| Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture | (2) | (3) | (2) | (1) | - |
| Caps | - | - | - | - | - |
| Swaps non utilisés comme couverture | - | - | - | - | - |
| Total passifs financiers dérivés | (2) | (3) | (2) | (1) | - |

| (opérations en M€) (en date du 31 décembre 2014) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|--------------|--------------|------------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts obligataires | 1 343 | 1 388 | 603 | 681 | 104 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 562 | 568 | 263 | 305 | - |
| Dettes financières diverses (dont soldes bancaires) | 441 | 441 | 421 | 20 | - |
| Dettes fournisseurs | 59 | 59 | 59 | - | - |
| Autres dettes courantes | 131 | 131 | 131 | - | - |
| Autres dettes non courantes | 6 | 6 | - | 6 | - |
| Dettes d'impôts exigibles | 9 | 9 | 9 | - | - |
| Total passifs financiers non dérivés | 2 552 | 2 602 | 1 486 | 1 012 | 104 |
| Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture | 1 | 3 | 2 | 1 | - |
| Caps | - | - | - | - | - |
| Swaps non utilisés comme couverture | - | - | - | - | - |
| Total passifs financiers dérivés | 1 | 3 | 2 | 1 | - |

11.3.4 Exposition au risque de taux de l'activité de crédit

Couverture de taux

Couverture de juste valeur

Il n'y a pas d'opération de cette nature au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014.

Couverture de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge)

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où Oney Banque Accord est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats financiers futurs (N+1 à N+5 ans au maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est généralement de 5 ans au maximum.

La devise de ces opérations est l'euro.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au passif est de (0,1) M€ au 31 décembre 2015, contre 1 M€ au 31 décembre 2014.

Le montant comptabilisé en réserves au 31 décembre 2015 pour les opérations de taux traitées en cash flow hedge est de (2,4) M€, contre (1) M€ au 31 décembre 2014, avant effet des impôts différés.

Opérations de « macrocouverture » comptabilisées en trading

Des couvertures optionnelles de type cap sont également prises annuellement pour sécuriser les taux de refinancement. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont directement comptabilisées en résultat. La juste valeur des instruments inscrits à l'actif est de 0 M€ au 31 décembre 2015, contre 0 M€ au 31 décembre 2014.

Des swaps de devises permettent de garantir le taux d'un emprunt en devises et de se couvrir contre un risque de change. Les variations sont comptabilisées en résultat.

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles Auchan Holding s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie impactent le résultat.

| Au 31 décembre 2015 (en M€) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|---|------------------|-----------------------------|--------|--------------|---------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises + cap : | | | | | |
| - actifs | 7 | 7 | 7 | - | - |
| - passifs | (3) | (3) | (2) | (1) | - |

| Au 31 décembre 2014 (en M€) | Valeur comptable | Flux de trésorerie attendus | | | |
|---|------------------|-----------------------------|--------|--------------|---------|
| | | Total | < 1 an | 1 an à 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises + cap : | | | | | |
| - actifs | 8 | 6 | - | 6 | - |
| - passifs | 1 | 3 | 2 | 1 | - |

Exposition au risque de taux (après gestion)

| | (en M€) | 2015 | 2014 |
|------------------------------------|---------|-------|-------|
| Actifs financiers à taux fixe | | 1 349 | 1 194 |
| Passifs financiers à taux fixe | | 527 | 1 328 |
| Actifs financiers à taux variable | | 892 | 1 058 |
| Passifs financiers à taux variable | | 274 | 783 |

Analyse de la sensibilité

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une diminution du coût de l'endettement de 5,48 M€ ;
- sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une hausse des capitaux propres de 11,38 M€, contre 9 M€ au 31 décembre 2014.

Une baisse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une hausse du coût de l'endettement de 5,46 M€ ;
- sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une baisse des capitaux propres de 11,81 M€, contre 9 M€ au 31 décembre 2014.

Caractéristiques des principales dettes financières diverses

Ce poste enregistre essentiellement des billets de trésorerie, BMTN et des certificats de dépôt comme suit :

| Société emprunteuse (en M€) | Maturité | 2015 | | 2014 | |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| Comfactor | moins de 1 mois | 76 | 76 | 46 | 46 |
| Auchan Holding SA | moins de 1 mois | 141 ⁽¹⁾ | 141 | 50 ⁽¹⁾ | 50 |
| Oney Banque Accord | moins de 1 mois | (51) | (51) | 60 | 60 |
| Oney Banque Accord | de 1 mois à moins de 3 mois | 110 | 110 | 140 | 140 |
| Oney Banque Accord | de 3 mois à moins de 6 mois | 139 | 139 | 100 | 130 |
| Auchan Holding SA | de 3 mois à moins de 6 mois | 200 ⁽¹⁾ | 200 | - | - |
| Oney Banque Accord | 6 mois et + | 30 | 30 | 65 | 35 |
| Auchan Holding SA | 6 mois et + | - | - | 23 ⁽¹⁾ | 23 |

(1) Après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 12.2).

11.4 Engagements hors bilan liés à l'activité de crédit

Engagements reçus

Les lignes de crédit à long et moyen termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées et relatives à l'activité de crédit, sont détaillées dans la note 10.7.

Engagements donnés

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|-------|-------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽¹⁾ | 3 298 | 3 411 |

(1) Ce montant correspond aux engagements donnés par Oney Banque Accord et ses filiales sur les cartes actives au cours des 2 dernières années. L'engagement sur les cartes inactives depuis plus de 2 ans s'élève à 3 092 M€ (contre 3 832 M€ au 31 décembre 2014).

NOTE 12

IMPÔTS

12.1 Actifs et passifs d'impôts

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasiadoptés à la date d'arrêt des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

En France, la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) a remplacé, avec la CFE (contribution foncière des entreprises), la taxe professionnelle à compter de 2010.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse d'Auchan Holding SA répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – *Impôts dus sur la base des bénéfices imposables*. Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles. La charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ». En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Un impôt différé passif est constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations amortissables des entités sujettes à la CVAE, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle la CVAE est assise. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupements d'entreprises bénéficient, à partir de 2010, de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Par ailleurs, un impôt différé actif est comptabilisé sur les dépréciations d'actifs courants.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Valeur brute | 60 | 124 |
| Dépréciation | (4) | (4) |
| Créances d'impôt exigible – valeur nette | 56 | 120 |
| Dettes d'impôt exigible | 108 | 106 |

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

| (en M€) | 2015 | | | 2014 | | |
|--|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| | Actif | Passif | Net | Actif | Passif | Net |
| Sur les différences temporelles | 216 | 800 | (584) | 181 | 859 | (678) |
| Provisions non déductibles | 65 | (67) | 132 | 41 | (71) | 112 |
| Immobilisations et amortissements | 97 | 555 | (458) | 93 | 568 | (475) |
| Immeubles de placement et amortissements | 20 | 151 | (131) | 22 | 159 | (137) |
| Location-financements | – | 34 | (34) | 1 | 34 | (33) |
| Stocks | 15 | 3 | 12 | 14 | 3 | 11 |
| Avantages au personnel | – | (27) | 27 | – | (30) | 30 |
| Provisions réglementées | 1 | 147 | (146) | – | 164 | (164) |
| Autres | 18 | 4 | 14 | 10 | 33 | (23) |
| Sur déficits reportables | 38 | (3) | 41 | 28 | (3) | 31 |
| Actifs/passifs d'impôts différés | 254 | 797 | (543) | 209 | 856 | (647) |

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 645 M€ (611 M€ au 31 décembre 2014) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12.

Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

| (en M€) | 2015 |
|--|------------|
| Échéance entre 2016 et 2020 | 90 |
| Échéance entre 2021 et 2025 | 61 |
| Au-delà de 2025 | 12 |
| Indéfiniment reportable ou sans échéance | 482 |
| Total impôts différés non activés | 645 |

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

| (en M€) | 01.01.2015 | Inscrits dans le résultat | Inscrits en autres éléments du résultat global | Reclassements | Variations de périmètre ⁽¹⁾ | Écarts de conversion | 31.12.2015 |
|--|--------------|---------------------------|--|---------------|--|----------------------|--------------|
| Sur les différences temporelles | (678) | 123 | – | – | – | (28) | (583) |
| Provisions non déductibles | 112 | 21 | – | – | – | (1) | 132 |
| Immobilisations et amortissements | (475) | 52 | (3) | (11) | – | (21) | (458) |
| Immeubles de placement et amortissements | (137) | 2 | – | 10 | – | (6) | (131) |
| Location-financements | (33) | (2) | – | 1 | – | – | (34) |
| Stocks | 11 | 1 | – | – | – | – | 12 |
| Avantages au personnel | 30 | 5 | (8) | – | – | – | 27 |
| Provisions réglementées | (164) | 18 | – | – | – | – | (146) |
| Autres | (23) | 26 | 11 | – | – | – | 14 |
| Sur déficits reportables | 31 | 10 | – | – | – | – | 41 |
| Actifs/passifs d'impôts différés | (647) | 133 | – | – | – | (28) | (542) |

12.2 Charge d'impôts

Analyse de la charge nette d'impôt

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|-------------|
| Charges/produits | - | - |
| Impôt exigible | 376 | 333 |
| Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôts sur exercices antérieurs ⁽¹⁾ | 12 | 6 |
| Impôt exigible | 388 | 339 |
| Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels »⁽²⁾ | 23 | 15 |
| Variation des différences temporelles ⁽³⁾ | (96) | (17) |
| Impact des changements de taux ⁽⁴⁾ | (15) | 2 |
| Sur déficits reportables ⁽⁵⁾ | (10) | (14) |
| Impôt différé | (121) | (29) |
| Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »⁽²⁾ | (12) | (7) |
| Charge d'impôt | 278 | 318 |

(1) Dont 7 M€ de rappels d'impôts en Roumanie, 2 M€ au Portugal, 2 M€ à Taiwan et 1 M€ sur Auchan Holding.

(2) Impôts liés aux éléments classés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

(3) Dont 26 M€ d'impôt différé sur différences temporaires exceptionnelles liés principalement à la reconnaissance des provisions pour fermetures et dépréciations comptabilisées en 2014 pour un montant de 18 M€.

(4) Impact principalement pour les sociétés françaises du changement du taux d'impôt passant de 38 % à 34,43 % pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2016.

(5) En 2015, activation de déficits sur le périmètre Retail et Oney en Espagne, principalement.

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

| (en M€) | Montants 2015 | TEI 2015 | Montants 2014 | TEI 2014 |
|---|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | 1 005 | | 1 128 | |
| Taux théorique (taux courant français) | | 38,0 % | | 38,0 % |
| Charge fiscale théorique | 382 | | 428 | |
| Écart de taux sur sociétés étrangères | (98) | (9,8 %) | (31) | (2,7 %) |
| Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture ⁽¹⁾ | (13) | (1,3 %) | 1 | 0,1 % |
| Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits | (64) | (6,4 %) | (79) | (7,0 %) |
| Pertes fiscales de l'exercice non activées | 79 | 7,8 % | 75 | 6,7 % |
| Utilisation de déficits reportables non activés | (46) | (4,6 %) | (6) | (0,6 %) |
| Activation de déficits antérieurs | (11) | (1,1 %) | (12) | (1,0 %) |
| Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs | (8) | (0,8 %) | 17 | 1,5 % |
| Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises | 35 | 3,5 % | 32 | 2,8 % |
| Effet fiscal des éléments comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » | 8 | 0,8 % | (121) | (10,7 %) |
| Différences permanentes/impôts différés non comptabilisés | 14 | 1,4 % | 14 | 1,2 % |
| Charge fiscale réelle | 278 | | 318 | |
| Taux effectif d'impôt (TEI) | | 27,7 % | | 28,2 % |

(1) Dont principalement écart sur la réactualisation des bases d'impôts différés en France au taux de 34,43 % pour 11 M€.

NOTE 13

DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

| (en M€) | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Variation du besoin en fonds de roulement : | 81 | 169 |
| – stocks | (310) | 59 |
| – créances clients | (43) | 54 |
| – dettes fournisseurs | 290 | 75 |
| – autres actifs et passifs ⁽¹⁾ | 144 | (19) |
| Variation des postes relatifs à l'activité de crédit : | (111) | (16) |
| – crédits à la clientèle – activité de crédit | (14) | (91) |
| – dettes finançant l'activité de crédit | (97) | 75 |
| Variation des prêts et avances consentis : | (11) | (38) |
| – augmentation des prêts et avances consentis | (30) | (51) |
| – diminution des prêts et avances consentis | 19 | 13 |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital : | – | – |
| – versées par les actionnaires de la société mère | – | – |
| – versées lors de l'exercice de stock-options | – | – |
| – versées par les intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées | – | – |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice : | (198) | (374) |
| – dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (65) | (196) |
| – dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées | (133) | (178) |
| Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle : | (3) | 16 |
| – acquisitions | (48) | (45) |
| – cessions | 45 | 61 |
| Dettes financières nettes : | (67) | (499) |
| – émissions d'emprunts | 3 535 | 3 648 |
| – remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement) | (3 602) | (4 147) |
| Trésorerie nette : | 2 420 | 2 399 |
| – placements à moins de 3 mois | 739 | 871 |
| – disponibilités | 1 932 | 1 802 |
| – soldes créditeurs de banque | (251) | (274) |

(1) Hors variation de la dette relative à l'option de vente accordée à Ruentex.

NOTE 14

LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de **l'intégration globale** au 31 décembre 2015.

| Pays | Branche/activité | Sociétés | % intérêt | |
|-----------------------------------|------------------|--|-----------|------|
| | | | 2015 | 2014 |
| France | Holding | Auchan Holding SA | 100 | 100 |
| | | Direction des Achats Indirects | 100 | 100 |
| | Retail | Auchan Retail International | 100 | 100 |
| | | Auchan France et ses filiales | 100 | 100 |
| | | Auchan E-commerce International | 100 | 100 |
| | | GrosBill | – | 100 |
| | | Auchan E-commerce France | 100 | 100 |
| | | Auchan Carburant | 100 | 100 |
| | | Eurauchan | 96 | 96 |
| | | Auchan International Technologie | 100 | 100 |
| | | Organisation Internationale des Achats | 100 | 100 |
| | | ISMS | 99 | 99 |
| | | ATAC et ses filiales | 99 | 99 |
| E-drive et sa filiale Chronodrive | 100 | 100 | | |

| Pays | Branche/activité | Sociétés | % intérêt | |
|---------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------|------|
| | | | 2015 | 2014 |
| France | Immobilier | Immochan | 100 | 100 |
| | | Immochan France et ses filiales | 100 | 100 |
| | Banque | Oney Banque Accord et ses filiales | 97 | 97 |
| | Autres activités | Alinéa | 99 | 99 |
| Little Extra | | 95 | 95 | |
| Belgique | | Auchan Coordination Services | 100 | 100 |
| Chine continentale | Retail et Immobilier | A-Rt Retail Holding | 51 | 51 |
| | | Sun Art Retail Group ⁽¹⁾ | 36 | 36 |
| | Banque | Oney Accord Consulting Company | 65 | 97 |
| Espagne | Retail | Alcampo et ses filiales | 100 | 100 |
| | | Zenalco | 100 | 100 |
| | | Sabeco et ses filiales | 99 | 99 |
| | Immobilier | Immochan España et ses filiales | 100 | 100 |
| | | Zenor | 100 | 100 |
| | | Redarpa | 100 | 100 |
| | Banque | Oney Servicios Financieros EFC | 97 | 97 |
| Italie | Retail | Auchan Italie et ses filiales | 99 | 98 |
| | | Valauchan Italie | 44 | 28 |
| | | SMA et ses filiales | 99 | 99 |
| | Immobilier | GCI et ses filiales | 99 | 98 |
| Banque | Oney | 97 | 97 | |
| Malte | Banque | Oney Holding Limited et ses filiales | 97 | 97 |
| Luxembourg | Retail | Auchan Luxembourg | 100 | 100 |
| | | Auchan International | 100 | 100 |
| | | Patinvest | 100 | 100 |
| | | Christal | 100 | 100 |
| Hongrie | Retail | Auchan Magyarország et ses filiales | 100 | 100 |
| | Immobilier | Immochan Magyarország | 100 | 100 |
| | Banque | Oney Magyarország | 58 | 58 |
| Pologne | Retail et Immobilier | Auchan Polska et ses filiales | 100 | 100 |
| | | Eléa Polska | 99 | 99 |
| | | Auchan E-commerce Polska | 100 | 100 |
| | Banque | Accord Finances | 58 | 58 |
| | | | | |
| Portugal | Retail et Immobilier | Auchan Portugal et ses filiales | 100 | 100 |
| | Banque | Oney Portugal | 97 | 97 |
| Roumanie | Retail et Immobilier | Auchan Roumanie | 100 | 100 |
| | Banque | Oney Finances | 97 | 97 |
| Russie | Retail | Auchan Russie OIAH et ses filiales | 99 | 99 |
| | | Valauchan Russie | 19 | 19 |
| | | Atak et ses filiales | 99 | 99 |
| | Immobilier | Immochan Russie | 99 | 99 |
| | Banque | Ba Finans | 58 | 58 |
| Sénégal | Retail | Senas | 99 | 99 |
| Taiwan | Retail et Immobilier | RT Mart International | 65 | 65 |
| Ukraine | Retail et Immobilier | FCAU et Immochan Ukraine | 99 | 100 |
| | Banque | Oney Ukraine | 97 | 97 |
| Vietnam | Retail | International Simply Mart | 92 | 84 |

(1) Depuis 2014, l'accord existant entre Auchan et son partenaire Ruentex en Chine octroie à Auchan Holding le contrôle exclusif de Sun Art Retail Group et de ses filiales.

Les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015 sont détaillées en note 7.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Auchan Holding SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Le Groupe procède, sur une base annuelle, à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et apprécie également l'existence d'un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités mises en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les hypothèses retenues par le Groupe pour réaliser cette évaluation et avons vérifié que les notes 6.1 et 6.6 donnent une information appropriée.

Le Groupe constitue des provisions, en particulier au titre des engagements sociaux et des litiges. Les modalités de détermination de ces provisions sont décrites dans les notes 5.2 et 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pertinence de l'approche mise en œuvre par le Groupe sur la base des éléments disponibles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 8 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA

Christian Perrier
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Bertrand Desbarrières
Associé



Auchan Holding

Direction de la communication en charge du développement durable – 92, rue Réaumur – 75002 Paris

Tél. : 01 58 65 08 08 – Fax : 01 58 65 08 15

www.groupe-auchan.com